



RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

2025



Sommaire

Activités et Résultats	10
A.1. Activité	10
A.2. Résultats de souscription	13
A.3. Résultats des investissements	15
A.4. Résultats des autres activités	17
A.5. Autres informations.....	17
Gouvernance	19
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	19
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	23
B.3. Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	25
B.4. Système de contrôle interne	27
B.5. Fonction d'audit interne	30
B.6. Fonction actuarielle	31
B.7. Sous-traitance	32
B.8. Autres informations.....	32
Profil de risque	34
C.1. Risque de souscription	35
C.2. Risque de marché	36
C.3. Risque de crédit	37
C.4. Risque de liquidité	38
C.5. Risque opérationnel	39
C.6. Autres risques importants	40
C.7. Autres informations	40
Valorisation à des fins de solvabilité	42
D.1. Actifs	42
D.2. Provisions techniques	43
D.3. Autres Passifs	44
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	44
D.5. Autres informations	44
Gestion du Capital	46
E.1. Fonds propres	46
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	47
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	49
E.4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	49
E.5. Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis ..	49
E.6. Autres informations.....	49
ANNEXES	51
QRT SGAPS IRCEM	51
QRT IRCEM PREVOYANCE.....	59
QRT IRCEM MUTUELLE.....	70

Synthèse

Le présent rapport de la Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale (SGAPS) IRCHEM sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR en anglais, *Solvency and Financial Condition Report*), mis à jour chaque année, a été rédigé sur la base des processus et des travaux de conformité mis en place au sein du Groupe IRCHEM dans le cadre de Solvabilité II, et sur la base des données au 31 décembre 2025.

Le présent rapport a été présenté pour validation aux Conseils d'administration le 2 avril 2026.

Il s'adresse en priorité aux publics, adhérents et participants, c'est-à-dire les particuliers employeurs et leurs salariés dans le cadre réglementaire dénommé Solvabilité II entré en application le 1^{er} janvier 2016.

En effet, « Solvabilité II » est le nom de la norme dite prudentielle, imposée depuis le 1^{er} janvier 2016 au secteur assurantiel en Europe. Tous les organismes assurantiels doivent respecter les règles « prudentielles » et mettre en adéquation leur niveau de fonds propres aux risques auxquels ils sont confrontés.

La gouvernance de la SGAPS IRCHEM et de ses membres affiliés s'appuie sur :

- **Le Conseil d'Administration**, qui valide la stratégie ainsi que les politiques écrites, et assure le bon fonctionnement de la SGAPS IRCHEM ;
- **Les dirigeants effectifs**, qui mettent en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration et peuvent engager la SGAPS IRCHEM auprès de tiers ;
- **Les fonctions clés** qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- **Le principe des quatre yeux** : toute décision significative dans le fonctionnement des organismes doit être vue par au moins deux personnes (les dirigeants effectifs) ;
- **Le principe de la personne prudente** : les risques liés aux investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des assurés et conformes aux critères d'aversion aux risques définis par les administrateurs.

Indicateurs de référence

En préalable, il est à noter qu'à compter de la clôture 2025, les réserves de branche (réserve générale, fonds social de branche) ne sont plus comptabilisées en résultat et en fonds propres S1 pour IRCCEM Prévoyance : la réserve générale est comptabilisée en provisions techniques et le fonds social de branche en autres charges non techniques.

La notion « 2024 pro forma » signifiera que le montant stipulé se réfère à l'exercice 2024 intégrant les modifications comptables énoncées ci-dessus, afin de faciliter la lecture de l'évolution du résultat.

Pour l'exercice 2025, les **indicateurs de référence** sont les suivants :

Indicateur de référence	SGAPS	IRCEM	IRCEM
	IRCEM	Prévoyance	Mutuelle
Données S1			
Cotisations acquises	387 458 k€	360 685 k€	33 901 k€
Solde de souscription	77 205 k€	66 733 k€	10 472 k€
Dotations/reprise PEG	-751 k€	-751 k€	0 k€
Solde de réassurance (hors intra-groupe)	9 175 k€	10 720 k€	-1 544 k€
Solde de réassurance (intra-groupe)	0 k€	279 k€	-279 k€
Frais (sin., acq., adm., ...)	-43 106 k€	-34 537 k€	-8 569 k€
Solde de souscription, net de frais	42 523 k€	42 443 k€	80 k€
Dotations/reprise RG / FS	-51 498 k€	-51 498 k€	0 k€
Solde financier	55 177 k€	53 997 k€	1 179 k€
Autres produits et charges non tech.	-6 285 k€	-6 070 k€	-215 k€
Résultat exceptionnel	0 k€	0 k€	0 k€
Autres produits (autres activités)	-3 209 k€	0 k€	0 k€
Impôt sur le résultat	-16 813 k€	-16 622 k€	-192 k€
Impôt différé	-1 312 k€	0 k€	0 k€
Résultat net	18 582 k€	22 250 k€	852 k€
Données S2			
Fonds propres Solvabilité II	737 553 k€	702 781 k€	31 769 k€
Ratio de couverture du SCR	213%	208%	299%
Ratio de couverture du MCR	750%	767%	474%

En 2025, les **cotisations** de la SGAPS IRCCEM sont de **387.5 M€**, en hausse de 2.3% (378.7 M€ en 2024).

- IRCCEM Prévoyance : 360.7 M€, en légère hausse par rapport à 2024 (+1.8%).
- IRCCEM Mutuelle : 33.9 M€ (+8.8% par rapport à 2024).

Le **solde de souscription net de frais** d'IRCCEM Prévoyance est en hausse, passant de 27 008 k€ à 42 443 k€.

Celui d'IRCCEM Mutuelle est en baisse, passant de +260k€ à +80k€.

Les **soldes financiers** d'IRCCEM Prévoyance et d'IRCCEM Mutuelle s'élèvent respectivement à 54.0 M€ et 1.2 M€.

Le **résultat net** de la SGAPS IRCCEM est de 18.6 M€ en 2025 (contre 17.8 M€ en 2024 pro forma).

Les résultats nets d'IRCCEM Prévoyance et d'IRCCEM Mutuelle s'élèvent respectivement à +22.25 M€ et +0.85 M€.

A noter : L'écart entre les résultats des entités solos et le résultat des comptes consolidés de la SGAPS IRCCEM est essentiellement lié aux impôts différés.

Les fonds propres de la **SGAPS IRCEM** sont de 737,6 M€ au 31 décembre 2025, et couvrent 2,13 fois l'exigence en capital de solvabilité requis (SCR), ce qui demeure au-dessus du seuil d'appétence défini par le conseil d'administration, à 200% de ratio de couverture du SCR.

En termes de prospective, les résultats de l'exercice ORSA rédigé en 2025 à partir des comptes 2024 démontrent la capacité de la SGAPS IRCEM à maintenir sa couverture de SCR au-dessus de cette appétence. L'ensemble de ses membres affiliés s'inscrivent dans la zone souhaitée de maîtrise des risques, définie dans ce cadre.

Notre ambition

Notre nouvelle stratégie Cap 2027 s'est construite autour d'une ambition : remettre nos publics au cœur de nos missions.

Afin d'y parvenir, l'IRCEM a développé un concept innovant : **la Fabrique du Mieux-Vivre**.

Nos publics, les salariés de l'emploi à domicile, les particuliers employeurs et les retraités du secteur, sont principalement constitués de personnes isolées, aux revenus modestes, qui ne savent pas forcément à qui s'adresser quand elles ont des questions relatives à leurs droits, leur salaire ou leur protection sociale.

En tant que Groupe à but non lucratif, une large partie de nos résultats sont réinvestis au service de nos publics (action sociale, prévention, investissements à impact social). C'est ce que l'on appelle le « dividende social ».

Développer nos résultats, c'est renforcer le mieux-vivre de nos publics.

Ainsi, **la Fabrique du Mieux-Vivre** entend intégrer, dans une même démarche, l'ensemble des domaines d'intervention dans lesquels nous pouvons aider ces personnes. L'objectif est de leur proposer un accompagnement complet à chaque étape de leur de vie.

La Fabrique du Mieux-Vivre

La **Fabrique du Mieux-Vivre** se trouve au cœur de notre stratégie. Elle ne se limite pas à l'Action Sociale. Toutes les Directions du Groupe y contribuent à travers leurs activités.



Cette expression matérialise la **démarche holistique** structurant l'utilisation de notre « dividende social ». Elle intègre les besoins spécifiques de nos publics afin de définir les domaines d'intervention les mieux adaptés pour les accompagner.

Développer nos résultats et maîtriser nos risques, c'est renforcer le mieux-vivre de nos publics.

« CAP 2027 affirme notre ambition de remettre l'accompagnement de nos publics au cœur de notre stratégie. Elle repose sur la notion de **dividende social** et s'incarne dans **la Fabrique du Mieux-Vivre** »

Serge Da Mariana, Directeur Général du groupe IRCEM

Nos axes stratégiques

Nos 5 axes stratégiques sont au service d'une ambition : remettre l'accompagnement de nos publics au cœur de notre stratégie.

Axe 1 : Renforcer notre notoriété

Notre objectif est de mieux nous faire connaître auprès de nos publics. La majorité des particuliers employeurs n'a par exemple pas connaissance de l'IRCEM.

Nous souhaitons également être reconnus pour l'accompagnement que nous procurons à nos clients et l'aide que nous leur proposons pour faire valoir leurs droits sociaux. Nous ne voulons pas changer mais révéler qui nous sommes, et donner un supplément d'âme aux prestations que nous proposons, afin de créer une meilleure connexion avec nos publics.

Les résultats se traduiront en termes de satisfaction client, de fidélisation et d'image de marque.

Axe 2 : Développer notre valeur ajoutée pour nos publics

L'IRCEM possède une expertise sur un champ difficile à mettre en œuvre : la gestion de la Retraite et de la Prévoyance en situation de multi-employeur.

Peu d'acteurs peuvent revendiquer cette compétence. Nous devons capitaliser sur ce savoir-faire afin de proposer une offre répondant aux besoins spécifiques de nos publics, afin de les accompagner tout au long de leur parcours de vie.

Nous devons pour cela travailler avec des spécialistes afin de proposer, par exemple, une couverture santé accessible à nos clients.

Axe 3 : Réinventer notre offre pour les particuliers employeurs

Les particuliers employeurs sont une population qui ne nous connaît pas, et à laquelle nous avons pourtant des solutions à proposer.

Notre garantie Rupture permet par exemple de payer au salarié ses indemnités de licenciement sans que cette gestion et cette dépense ne reviennent aux ayants droit. Nous avons un fort potentiel de croissance sur cette typologie de clients, avec des produits et services spécifiques à développer.

Il est donc important d'améliorer notre connaissance des particuliers employeurs et d'identifier les opportunités de marché.

Axe 4 : Devenir un acteur reconnu de la gestion

Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur des collaborateurs bénéficiant d'une expertise forte sur des outils complexes. Cette expertise unique sur le marché est une des forces de notre Groupe, et nous devons la valoriser.

Cette reconnaissance passe par la participation à des trophées professionnels récompensant les acteurs de l'assurance et l'innovation, afin de mettre en lumière nos services, produits et outils tels que l'IA.

La valorisation de nos compétences nous permettra de développer nos activités, en devenant par exemple délégataire de gestion pour d'autres entités.

Axe 5 : Pérenniser l'activité du Groupe IRCEM

Afin d'assurer la pérennité de l'IRCEM, nous voulons mieux maîtriser nos coûts. C'est ce qui nous permettra, en lien avec les autres axes stratégiques, de dégager de la croissance.

Notre ambition est de continuer à contribuer au développement du secteur qui fait notre fierté et joue un rôle essentiel dans le tissu économique du pays.

La croissance dégagée par notre Groupe sera réinvestie au service de l'intérêt général des publics que nous accompagnons, sous la forme d'un « dividende social ».

Faits marquants de l'exercice 2025

UNE NOTORIETE EN PROGRESSION

2025 a permis une nette progression de la notoriété du Groupe IRCEM, grâce des actions concrètes et innovantes. Notons en particulier :

- Une montée en puissance des sollicitations presses (50 articles en 2024-2025, 40 entretiens sur le 1er semestre 2025, des interviews télé et radio, une présence multi-segments) ;
- Un alignement stratégique fort, aujourd'hui reconnu au plus haut niveau et plébiscité : le Groupe IRCEM le figure ainsi dans le récent ouvrage de Jacques Attali, « France 2040 – fragments d'avenir ».

DOCUMENTAIRE ET TOURNEE « ESSENTIEL-LES »

« **Essentiel-les** » est un documentaire, initié par le Groupe IRCEM, qui présente le quotidien de six professionnels, en mettant en lumière le travail de trois auxiliaires de vie, deux aides ménagères et une assistante maternelle. À travers leurs témoignages, ces professionnels passionnés partagent leur expérience, leur manière d'appréhender leur travail et évoquent le sens qu'il revêt pour eux.

Il explore plusieurs aspects essentiels de la vie professionnelle de ces travailleurs. L'un des thèmes centraux est l'importance du lien humain entre les salariés à domicile et leurs employeurs. Ce lien va bien au-delà de la simple relation professionnelle, se transformant souvent en une relation de confiance et de soutien mutuel.

Le documentaire montre comment ces professionnels établissent des rapports proches et personnalisés avec les personnes qu'ils accompagnent, favorisant ainsi une aide plus adaptée et respectueuse des besoins de chacun.

A travers toute la France, « Essentiel-les » a voyagé via « **l'IRCEM Tour** » pour rencontrer les publics du Groupe lors de 14 diffusions. Cette tournée 2025 a permis de réunir plus de 2 500 personnes issues de nos publics et partenaires, et a constitué un véritable moment de partage et de dialogue.

À chaque étape, les collaborateurs, publics et partenaires ont eu l'opportunité de découvrir ce documentaire, et de nourrir des discussions profondes et enrichissantes.

DEPLOIEMENT DU PARTENARIAT IHU HEALTH AGE

En 2025, le Groupe IRCEM a poursuivi le déploiement de son partenariat avec l'IHU Health Age, en :

- Se dotant d'un socle scientifique, pour son premier plan de prévention annuel basé sur

l'approche capacitaire du programme de l'OMS ;

- Devenant ambassadeur de l'IHU, et en étant partie prenante de plusieurs essais en cours ;
- Constituant un comité scientifique, afin de sélectionner les projets financés au sein de « Fonds à impact pour le mieux-vivre » ;
- Créant la première chaire d'excellence pour le mieux-vivre, avec une feuille de route pluriannuelle.

Le groupe IRCEM a été précurseur du programme ICOPE, qui est aujourd'hui en pleine généralisation en France (application « ICOPE Monitor » dispose sur « MonEspaceSanté », 2 millions de personnes visées par le questionnaire en 2027, plus de 6 000 professionnels déjà formés).

Ce partenariat avec l'IHU Health Age permet ainsi également de premières inclusions pour les publics de l'IRCEM dans un essai clinique unique au monde, avec :

- Des enjeux scientifiques : estimer précisément le bénéfice clinique de la stratégie ICOPE ;
- Des enjeux de santé publique : évaluer le ratio coût-efficacité et coût-utilisé de la démarche ICOPE en France.

PROJET IMMOBILIER « IMAGINE »

Le projet immobilier du groupe IRCEM est une des initiatives majeures et uniques d'engagements collectifs du groupe IRCEM dans la cadre du plan stratégique CAP 2027.

Ce projet répond à plusieurs enjeux stratégiques :

- Promouvoir les valeurs sociales et citoyennes de l'IRCEM en tant qu'entreprise engagée ;
- Attirer de nouveaux talents, notamment pour les emplois en forte concurrence ;
- « Casser les silos » en récréant du lien au sein des équipes et entre les directions ;
- Développer la notoriété et renforcer l'image de marque ;
- Assurer le bien-vivre des collaborateurs ;
- Adapter l'IRCEM aux enjeux écologiques.

L'année 2025 a vu la concrétisation de ce projet engageant et collaboratif : mobilisation des ambassadeurs du projet, signature de la VEFA (mars 2025), installation de la grue (octobre 2025), macro et micro-zoning, ...

UNE RAISON D'ÊTRE ET DES VALEURS REDEFINIES

En 2025, le Groupe IRCEM a concrétisé une définition commune de sa culture d'entreprise, de ses enjeux/défis, de ses valeurs et de sa raison d'être :

- La **raison d'être** a été définie selon l'ADN du Groupe et avec le sens que nous souhaitons pour notre collectif et nos publics : **Agir collectivement pour une société du mieux-vivre accessible à tous** ;
- **Les valeurs** sont essentielles pour fédérer l'ensemble de nos messages et offrent un levier de management et de cohérence : **Confiance, Mieux-Vivre, Inclusion, Précurseur.**

BAROMETRE SOCIAL

En 2025, Le Groupe IRCEM a mené un baromètre Social en interrogeant ses collaborateurs autour de diverses thématiques : Stratégie et valeurs, Reconnaissance et développement, Engagement et motivation, Rémunération et avantages, Communication et collaboration, Conditions de travail, Management et leadership.

Les résultats du baromètre social sont globalement positifs avec des moyennes supérieures à 3 sur 4 pour l'ensemble des thématiques, indiquant une satisfaction générale des collaborateurs : la majorité des collaborateurs se projette au sein du Groupe et exprime une bonne compréhension de la stratégie.

MAIS AUSSI

- Baromètre IRCEM "Salariés du particulier employeur : connaître et reconnaître"

Afin de progresser dans la compréhension et la connaissance de ses clients, et afin de sensibiliser aux enjeux du mieux-vivre, le Groupe IRCEM a initié un dispositif inédit en « double miroir » (population Française / salariés du particulier employeur), diffusé en partenariat avec la Fondation Jean

Jaurès : le premier baromètre IRCEM « Salariés du particulier employeur : connaître et reconnaître ».

- Création d'un comité d'orientation scientifique

En créant un « comité d'orientation scientifique », lieu de croisement des savoirs scientifiques pluridisciplinaires et des savoirs expérimentiels, le Groupe IRCEM devient précurseur dans le champ de la protection sociale et assurantielle.

Ce dispositif permettra d'éclairer et de guider les choix de redistribution faits dans le cadre du dividende social afin qu'ils fassent pleinement sens, aient un fort impact et contribuent notamment au mieux-vivre des personnes accompagnées par l'IRCEM.

- Déploiement du partenariat Petits frères des pauvres

L'isolement social étant un enjeu qui touche particulièrement les personnes âgées et fragile, le Groupe IRCEM a noué en 2025 un partenariat avec les Petits Frères des Pauvres, axe fort de notre engagement pour une société plus solidaire.

Ce partenariat se décline en trois axes : repérer au sein des publics IRCEM les personnes pouvant potentiellement être en situation d'isolement et de précarité, sensibiliser l'ensemble des salariés IRCEM à ces enjeux, et mettre en place une expérimentation sur deux régions en faveur des adhérents IRCEM.

- Soirée débat "Société à haute valeur humaine"

En septembre 2025, le Groupe IRCEM a organisé la première soirée débat de son existence. Sur le thème « Une société à haute valeur humaine », cette soirée-débat a visé à faire progresser la reconnaissance de la haute utilité sociale des métiers de l'emploi à domicile.

A

ACTIVITES ET RESULTATS

A.1. Activité.....	10
A.2. Résultats de souscription.....	13
A.3. Résultats des investissements.....	15
A.4. Résultats des autres activités.....	17
A.5. Autres informations.....	17

ACTIVITES ET RESULTATS

A.1. ACTIVITE

Renseignements généraux

La SGAPS IRCEM et ses membres affiliés, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest, 75436 Paris cedex 9.

Dénomination sociale et siège social :

SGAPS IRCEM
261 avenue des Nations Unies – BP 593
59060 Roubaix cedex 1

Forme Juridique :

SOCIETE DE GROUPE ASSURANTIEL DE PROTECTION SOCIALE
Immatriculée au SIRENE sous le n°823 214 200

La SGAPS IRCEM a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels aux :

Co-commissaires aux comptes titulaires	PWC AUDIT 63 rue de Villiers 92 008 Neuilly Sur Seine	MAZARS Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault 92 075 Paris La Défense Cedex
Co-commissaires aux comptes suppléants	PWC AUDIT 63 rue de Villiers 92 008 Neuilly Sur Seine	CBA 61 rue Henri Regnault 92 075 Paris La Défense Cedex

Périmètre d'activité

La SGAPS IRCEM, créée le 1^{er} juillet 2016, est une société de groupe d'assurance de protection sociale, prudentielle et à gestion paritaire composée de 2 membres affiliés :

- **Une Institution de Prévoyance** régie par le Code de la sécurité sociale « IRCEM Prévoyance », proposant des garanties de prévoyance collective (maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident et garanties décès) dans le cadre de la **Convention Collective Nationale du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile** ;

- **Une Mutuelle** régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité « IRCEM Mutuelle », proposant des garanties individuelles à destination des publics des emplois de la famille.

Ces membres affiliés adhèrent aussi à **l'association sommitale du « Groupe IRCEM »**, conformément à l'accord du 8 juillet 2009 sur la gouvernance des Groupes de Protection Sociale.

La SGAPS IRCEM met en place des relations financières fortes et durables entre ses organismes affiliés et exerce une influence dominante sur ces dernières au moyen d'une coordination centralisée des décisions, y compris financières.

Les membres affiliés disposent de filiales (détenues à 100%) :

Dénomination	Objet
La Société Civile Immobilière (SCI) « Immobilière des Nations Unies »	Acquisition et gestion d'un immeuble situé à Roubaix et tout autre actif immobilier.
Fonds d'Impact pour le Mieux Vivre (FIMV)	Prise de participations en capital dans des projets impactant positivement la santé, les conditions de vie et le bien-vieillir des salariés du particulier employeur et des assistantes maternelles, actifs ou retraités, à rassembler les participations déjà existantes, et à professionnaliser nos investissements stratégiques pour le Mieux Vivre.
La « Fondation d'entreprise IRCEM »	Soutien à toutes actions qui permettent de mieux vivre au sein de la Famille relevant notamment de la prévention, du « bien vieillir », du handicap, de la lutte contre la dépendance, du maintien à domicile et ce à tous les âges de la vie.

Description des garanties

Ci-dessous, la description des garanties en-cours **IRCEM Prévoyance** :

Population	Type de garantie
Assistants Maternels du particulier employeur (AM) et Salariés du Particulier Employeur (SPE)	<ul style="list-style-type: none"> - Garanties incapacité-invalidité complémentaires au régime obligatoire - Capitaux décès du salarié - Rente éducation - Maladie Redoutée - Indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite (IDR)
Retraités en souscription individuelle AM et SPE en souscription individuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Capitaux obsèques
Associations mandataires du secteur Particuliers employeurs et structures prestataires	<ul style="list-style-type: none"> - Garanties incapacité-invalidité complémentaires au régime obligatoire - Capitaux décès du salarié - Garantie rupture du contrat de travail au décès de l'employeur

Ci-dessous, la description des garanties **IRCEM Mutuelle** :

Population	Type de garantie
Retraités en souscription individuelle Assistants Maternels du particulier employeur (AM) et Salariés du Particulier Employeur (SPE) en souscription individuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Capitaux obsèques - Santé - Branche Accident - Décès Soudain - Capital Autonomie - Garanties blessures
Particuliers employeurs et salariés en emploi direct et association mandataire	<ul style="list-style-type: none"> - Garantie hospitalisation de l'employeur - Garantie rupture du contrat de travail au décès de l'employeur

A.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION

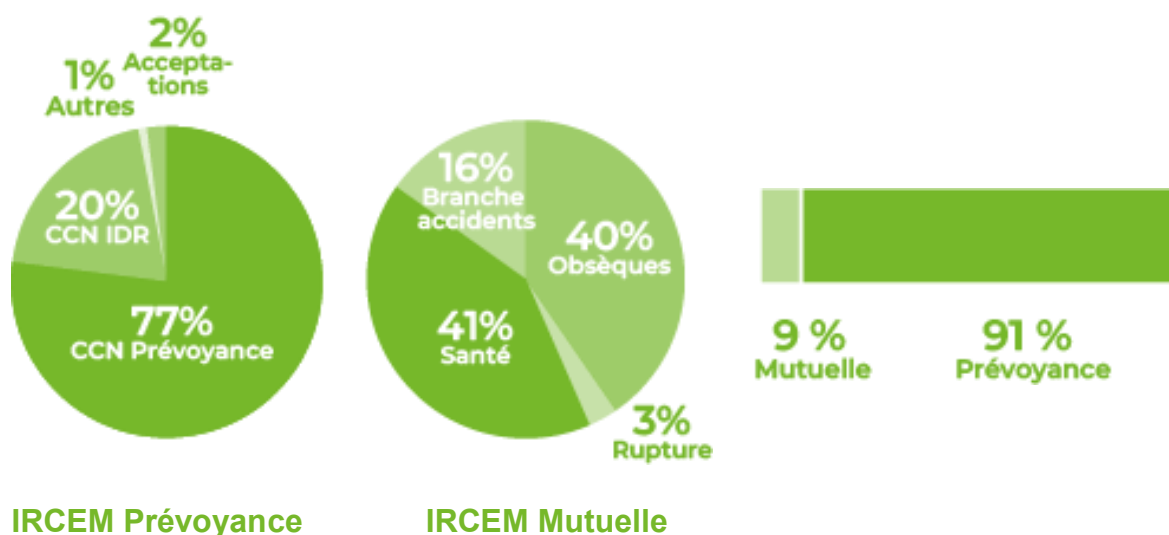
Chiffre d'affaires 2025

Le chiffre d'affaires de la **SGAPS IRCEM** se décompose ainsi :

Montant en k€	2025	Répartition
Cotisations brutes	387 458 k€	-
dont IRCEM Prévoyance*	353 558 k€	91%
dont IRCEM Mutuelle	33 901 k€	9%

*Après retraitement des opérations intragroupes

Répartition du chiffre d'affaires de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés :



Le chiffre d'affaires de la SGAPS IRCEM est de 387 458 k€ et se décompose la manière suivante :

	2025	2024	Evolution
IRCEM Prévoyance	360 685 k€	354 197 k€	1.8%
IRCEM Mutuelle	33 901 k€	31 148 k€	8.8%
Retraitements intra-groupes	-7 127 k€	-6 678 k€	-
Chiffre d'affaires	387 458 k€	378 668 k€	2.3%

Le chiffre d'affaires d'IRCEM Prévoyance est en légère hausse, à **360.7 M€** (354.2 M€ en 2024). Cette évolution est liée à l'évolution des masses salariales toutes garanties confondues et à un mali exceptionnel en 2024 de 3,6 M€ (boni de 0,7 M€ en 2025).

Le chiffre d'affaires d'IRCEM Mutuelle est quant à lui en hausse de 8.8% et passe de 31.1 M€ à **33.9 M€**.

Les tableaux ci-dessous présentent les soldes de souscription nets de frais. Ceux-ci comprennent les cotisations, les prestations payées, les charges de provisions techniques, la réassurance (interne et externe) et les frais.

Le solde de souscription net de frais d'**IRCEM Prévoyance** se présente de la manière suivante :

Ligne d'activité	2025	2024
CCN - Prévoyance	47 025 k€	30 698 k€
CCN - IDR	-6 569 k€	-4 850 k€
Autres	1 987 k€	1 161 k€
Solde de souscription net de frais,	42 443 k€	27 008 k€

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Prévoyance est en hausse, passant de 27 M€ à **42 M€**.

Ce solde de souscription peut être décomposé comme suit :

	IRCEM Prévoyance	
	2025	2024
Cotisations HT (hors acceptation)	353 558 k€	347 520 k€
Prestations payées	-246 361 k€	-234 377 k€
Charges de provisions	-40 463 k€	-51 476 k€
Charges de provisions : impacts CCN unique	-	-
Charges de provisions d'égalisation (PEG)	-751 k€	-285 k€
Solde de réassurance (hors intra-groupe)	10 720 k€	120 k€
Opérations de réassurance intra-groupe	279 k€	356 k€
Frais de fonctionnement	-34 747 k€	-34 150 k€
Autres charges techniques nettes	210 k€	-701 k€
Solde de souscription net de frais,	42 443 k€	27 008 k€

Les faits majeurs 2025 sont :

- Une CCN présentant en 2025 des **résultats nets équilibrés** ;
- La réalisation de **bonis de liquidation** sur exercices antérieurs (+41,1 M€) ;
- Des taux techniques à 2,41% en Non-vie et 2% en Vie (2,28% en Non-vie et 1,75% en Vie en 2024).

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Mutuelle se présente de la manière suivante :

Ligne d'activité	2025	2024
Obsèques	244 k€	288 k€
Rupture	-185 k€	-203 k€
Santé	347 k€	-178 k€
Branche accident	-312 k€	344 k€
Autres garanties non-vie	-14 k€	6 k€
Solde de souscription net de frais, après dotation à la PPE	80 k€	258 k€

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Mutuelle est de **80 k€** en 2025 (contre 258 k€ en 2024).

A.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les modalités de gestion des portefeuilles sont inchangées depuis 2019.

Les orientations stratégiques sont arrêtées au début de chaque année par le Conseil d'administration et peuvent être modifiées en cours d'année en cas d'événement majeur sur les marchés financiers.

Afin de respecter le principe de la personne prudente, IRCEM Prévoyance et IRCEM Mutuelle ont adopté une politique et une stratégie de gestion d'actifs prudente, garantissant pour l'ensemble de son portefeuille :

- La sécurité ;
- La qualité ;
- La liquidité ;
- La rentabilité.

La SGAPS IRCEM n'investit que dans des actifs dont elle comprend les mécanismes et dont elle est en mesure d'identifier et de contrôler les risques. Ainsi, les membres affiliés de la SGAPS IRCEM n'ont pas recours à des produits structurés complexes.

Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'institution. Ainsi, le montant de la poche Trésorerie doit à tout moment excéder le cumul de 6 mois de prestations.

Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteur ou une classe d'investissement. La localisation des actifs (zone euro) permet leur disponibilité.

Le processus de décision n'est pas centralisé, mais fait intervenir différentes instances opérationnelles et politiques :

- D'une part, la Direction Investissements, Risques, Actuariat et Conformité et la Direction Générale ;
- D'autre part, le Comité des risques, actif-passif, solvabilité de la SGAPS, et le Conseil d'administration, auquel revient la prise de décision finale.

De façon indépendante, le contrôle interne et l'audit interne peuvent librement et à tout moment opérer les contrôles jugés nécessaires sur les processus mis en place et sur la gestion opérée.

L'année 2025 a été globalement très favorable aux actions, malgré un début d'année marqué par de fortes tensions commerciales liées aux annonces américaines sur les droits de douane. Les marchés ont toutefois fait preuve de résilience, soutenus par une croissance économique plus robuste que prévu et par des politiques monétaires progressivement plus accommodantes. En zone euro, la reprise de l'investissement, favorisée notamment par le plan de relance allemand, une inflation maîtrisée et la baisse des coûts de l'énergie, a soutenu les marchés, avec une performance concentrée sur certains secteurs comme les banques et la défense. Aux États-Unis, l'enthousiasme autour de l'intelligence artificielle et les investissements massifs des grandes entreprises technologiques ont continué de porter les actions, même si la performance en euro a été atténuée par la dépréciation du dollar. Les banques centrales ont suivi des trajectoires différenciées : la BCE a rapidement abaissé ses taux avant de marquer une pause, tandis que la Fed a attendu la fin d'année pour amorcer un assouplissement.

Les produits et charges financiers se décomposent ainsi :

	SGAPS IRCEM		IRCEM Prévoyance		IRCEM Mutuelle	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Produits	56 377 k€	46 327 k€	55 120 k€	45 417 k€	1 258 k€	910 k€
Charges	-1 201 k€	-1 190 k€	-1 123 k€	-1 114 k€	-78 k€	-76 k€
Dotation PRE	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Résultat des investissements	55 177 k€	45 137 k€	53 997 k€	44 303 k€	1 179 k€	834 k€

Pour **IRCEM Prévoyance**, le résultat financier 2025 net de provisions est de **54,0 M€**.

Pour **IRCEM Mutuelle**, le résultat financier 2025 net de provisions est de **1,18 M€**.

A.4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Action sociale

IRCEM Prévoyance

Les dépenses d'action sociale suivantes ont été réalisées en 2025 par IRCEM Prévoyance :

- Au titre des aides individuelles : 1 467 k€ ;
- Au titre des aides collectives : 620 k€ ;
- Au titre de la prévention : 403 k€

IRCEM Mutuelle

L'Action sociale IRCEM Mutuelle propose, sous conditions, des prestations complémentaires aux adhérents et bénéficiaires d'un contrat IRCEM Mutuelle. Les aides sont mises en place autour de trois axes : la santé, la prévention et le handicap. Le niveau de consommation des aides individuelles s'est établi en 2025 à 79 k€.

Fonds Impact pour le Mieux-Vivre

Dans le cadre du programme stratégique CAP 2027 et du développement de La Fabrique du Mieux-Vivre, il a été décidé de créer un véhicule d'investissement dédié porté par IRCEM Prévoyance : le « Fonds Impact pour le Mieux-Vivre ».

Il s'agit d'une SASU qui vise à prendre des participations en capital dans des projets impactant

positivement la santé, les conditions de vie et le bien-vieillir des salariés du particulier employeur et des assistantes maternelles, actifs ou retraités, à rassembler les participations déjà existantes, et à professionnaliser nos investissements stratégiques pour le Mieux Vivre.

Le véhicule est doté de 20 M€

A.5. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAPS IRCEM susceptible d'impacter l'activité ou les résultats n'est à mentionner.

B

GOVERNANCE

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance.....	19
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité.....	23
B.3. Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	25
B.4. Système de contrôle interne.....	27
B.5. Fonction d'audit interne.....	30
B.6. Fonction actuarielle.....	31
B.7. Sous-traitance	32
B.8. Autres informations.....	32

GOVERNANCE

B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

Organisation générale

Comme déjà évoqué, le système de gouvernance de la SGAPS IRCHEM s'appuie sur 3 acteurs clés :

- **Le Conseil d'Administration**, qui porte la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que de la validation des politiques écrites, sur proposition de la Direction générale ;
- **La Direction générale**, qui met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'administration. Elle engage la SGAPS IRCHEM et ses membres affiliés auprès de tiers, et assure leur fonctionnement ;
- **Les fonctions clés** qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son système de gouvernance, la SGAPS IRCHEM et ses membres affiliés respectent le **principe des « quatre yeux »** : toutes les décisions significatives et tous les actes engageant la SGAPS IRCHEM sont pris par au moins deux personnes, qui sont les dirigeants effectifs de l'entreprise.

Le système de gouvernance de la SGAPS IRCHEM est également fondé sur des lignes de reporting interne permettant une circulation optimale de l'information « descendante » et « ascendante » et une bonne gestion des risques.

La gouvernance de la SGAPS IRCHEM permet d'élaborer des stratégies de groupe afin de garantir la pérennité des droits des assurés qui reposent sur la solvabilité de ses organismes affiliés, sans que ces derniers perdent leur identité.

Elle assure, au titre d'une solidarité financière forte et durable, une influence dominante sur ses membres affiliés au moyen d'une coordination centralisée sur leurs décisions, y compris financières, ainsi qu'à son pouvoir de contrôle.

Cette coordination centralisée conduit notamment à une coordination des politiques écrites, à la nomination de responsables de fonctions clés identiques et d'un avis préalable de la SGAPS IRCHEM à la désignation de dirigeants effectifs par le conseil d'administration d'un membre.

Assemblée Générale

Conformément aux statuts et règlement intérieur, l'Assemblée Générale est composée de tous les organismes affiliés, représentés chacun par au plus deux de ses administrateurs dûment mandatés par leur Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale se prononce notamment sur :

- La modification des statuts ;
- Les activités exercées ;
- Les comptes combinés et le rapport de ces comptes et sur l'activité de l'ensemble du périmètre de combinaison ;
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- La nomination des commissaires aux comptes ;
- Les conventions d'affiliation, leurs modifications et leur résiliation éventuelle.

Conseil d'Administration

La SGAPS IRCEM est administrée par un conseil d'administration composé paritairement de 18 membres :

- 16 au titre d'IRCEM Prévoyance,
- 2 au titre d'IRCEM Mutuelle.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale :

- pour IRCEM Prévoyance, parmi ses administrateurs sur proposition, d'une part de l'organisation professionnelle des particuliers employeurs représentative au plan national dans le champ de l'emploi à domicile et d'autre part des organisations syndicales des salariés représentatives au plan national et interprofessionnel,
- pour IRCEM Mutuelle, parmi ses administrateurs élus dûment mandatés

En sa qualité d'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, le Conseil d'administration est au cœur du système de gouvernance de l'organisme et dispose à ce titre des attributions suivantes :

- Il détermine les orientations de l'activité de la SGAPS et veille à leur mise en œuvre ;
- Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- Il arrête le budget de la SGAPS ;
- Il arrête les comptes annuels ainsi que les comptes combinés et établit les documents afférents selon la réglementation en vigueur et qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale ;

- Il nomme et met fin aux fonctions des dirigeants effectifs ;
- Il supervise leur action ;
- Il définit et met en œuvre les différentes politiques écrites dont la politique de gestion des risques ;
- Il définit les conditions dans lesquelles les responsables des fonctions clés peuvent l'informer, directement et de leur propre initiative, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier ;
- Il est impliqué dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, ou ORSA, qui doit être réalisé de manière régulière (au moins annuellement) et dès lors que le profil de risque d'un organisme affilié ou du groupe subit une évolution notable ;
- Il prend toutes décisions afin que l'institution soit en mesure de remplir les engagements qu'elle a pris au titre de ses opérations, et qu'elle dispose de la marge de solvabilité réglementaire ;
- Il nomme les membres du Comité d'audit et du Comité des risques, actif-passif, solvabilité.

Le Conseil d'administration met ainsi en place des échanges appropriés avec :

- Les comités qu'il établit, les dirigeants effectifs et les autres fonctions clés ;
- Les organes d'administration, de gestion ou de contrôle de tous les organismes affiliés.

Dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs correspondent aux personnes investies des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, y compris en justice. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux autres instances dont le Conseil d'administration. Ils représentent la société dans ses rapports avec les tiers.

Afin de respecter les contraintes spécifiques aux activités tout en garantissant la cohérence avec la

SGAPS IRCEM, des dirigeants effectifs ont été désignés : le Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée afin de respecter le principe dit des « quatre yeux ». Ils ont fait l'objet d'une notification auprès de l'ACPR.

Une répartition des travaux opérationnels est faite entre les dirigeants effectifs. Conformément au principe des « quatre yeux », les décisions significatives pour la SGAPS IRCEM sont prises conjointement par les dirigeants effectifs.

Comité des risques, actif-passif, solvabilité

Le Conseil d'Administration de la SGAPS IRCEM met en place un comité spécialisé agissant sous sa responsabilité, qui assure le suivi de la politique, des procédures et du système de gestion des risques.

La composition de ce comité est fixée par le Conseil d'Administration et est composé de 8 administrateurs.

Il dispose d'un pouvoir de surveillance des risques puisqu'il est alimenté, en amont, par l'ensemble des travaux réalisés par les services opérationnels, notamment les travaux de la Direction Investissements, Risques, Actuariat et Conformité. Les principaux reportings sur les risques sont remontés directement au comité des risques, actif-passif, solvabilité après validation par la Direction Générale. Cela permet par la suite une remontée de l'information adaptée à une surveillance efficace

des risques par le Conseil d'administration dans les travaux des fonctions opérationnelles.

Le comité est notamment chargé d'éclairer le Conseil d'administration sur ses décisions stratégiques en matière de :

- Règles de souscription ;
- Provisionnement technique ;
- Définition des cessions en réassurance ou de politique de placements ;
- Gestion actif-passif ;
- Situation prudentielle et financière du groupe ;
- Validation du rapport ORSA ;
- Application des règles relatives à la solvabilité, à la concentration des risques et des transactions intragroupes.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de 8 administrateurs de la SGAPS IRCEM (à l'exclusion de la Présidence de la SGAPS) choisis en raison de leurs compétences en matière financière ou comptable ou formés dans ces domaines.

Le Comité d'Audit revoit l'ensemble des risques associés à l'information comptable et financière, ainsi que les reportings réglementaires associés. Il intègre les travaux de revue du contrôle interne et de la conformité.

Dans ce cadre, ce comité a notamment pour missions :

- D'étudier toutes questions relatives au processus d'élaboration de l'information financière ;
- De recueillir l'avis du commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes annuels des organismes affiliés à la SGAPS et des comptes consolidés ;
- De vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (il reçoit de la

Direction Générale les éléments nécessaires à l'accomplissement de cette mission), notamment l'efficacité des processus et procédures mis en place pour déceler, mesurer, contrôler, et gérer, les risques auxquels la SGAPS et les organismes affiliés sont ou pourraient être exposés ;

- De participer au processus de désignation des commissaires aux comptes de la SGAPS et des organismes affiliés. A cet égard, elle émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation et s'assure de son indépendance ;
- D'assurer le suivi des audits internes et externes.

Il rend compte régulièrement aux Conseils d'Administration de la SGAPS et des membres affiliés de l'exercice de ses missions et les informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Fonctions clés

Conformément à la réglementation Solvabilité II, la SGAPS IRCEM a nommé les quatre responsables de fonctions clés sur les domaines suivants :

- **La fonction de gestion des risques** est portée par le Directeur de la Direction Investissements, Risques, Actuariat & Conformité ;
- **La fonction de vérification de la conformité** la Responsable du Service Conformité et Réclamations ;
- **La fonction d'audit interne** est assurée par un auditeur interne ;
- **La fonction actuarielle** est portée par le Directeur de la Direction Actuariat.

Les responsables des fonctions clés exercent leur activité sous l'autorité de la Direction Générale. Ils disposent d'une autorité suffisante ainsi que des moyens et ressources pour mener à bien leurs travaux en toute indépendance.

Les responsables des fonctions clés reportent directement à l'organe d'administration via le comité d'audit ou des risques et peuvent remonter à tout instant tout problème majeur identifié. Ils sont entendus à minima une fois par an par l'organe d'administration et présentent un rapport idoine.

Pratique et politique de rémunération

La SGAPS IRCEM n'a pas de salarié en direct mais à travers les associations de moyens IRCEM Gestion et le GIE Assurantiel IRCEM, auxquels elle adhère et qui rétribuent tous leurs salariés.

L'UES IRCEM définit une politique de rémunération, élaborée conformément aux objectifs des entités du Groupe IRCEM. Elle définit les règles liées aux dispositifs de rémunération afin de les adapter à la taille, la nature, la complexité et à la structure organisationnelle du Groupe IRCEM.

Ainsi, la politique de rémunération du Groupe prévoit les principes suivants, en :

- Alignant les intérêts de ses collaborateurs avec ceux du Groupe, en associant notamment les salariés à la réalisation des objectifs du Groupe et à sa performance (prime d'intéressement).
- Garantissant une offre compétitive des rémunérations en adéquation avec les différents marchés sur lesquels le Groupe opère.
- Evitant les risques liés aux conflits d'intérêts qui pourraient conduire à une prise de risque inconsidérée en vue d'un gain à court terme. En 2025, a été mise en place une rémunération variable encadrée auprès des équipes commerciales basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs fixés en début d'année afin de respecter la primauté des intérêts du client final.
- Intégrant les risques de durabilité dans la définition des tâches et objectifs donnés aux collaborateurs.
- S'assurant de la conformité avec la réglementation « Solvabilité II » et l'ensemble des autres obligations réglementaires.

La rémunération du personnel identifié (Direction Générale, COMEX, fonctions clés) fait l'objet d'un dispositif dédié, fixé au regard de leurs compétences, de leurs expériences et de leur niveau de responsabilités tout en respectant les principes fondamentaux énoncés ci-dessus.

A noter que la rémunération du Directeur Général est décidée par le comité de rémunération du Groupe IRCEM, qui a aussi en charge de s'assurer du respect et de la cohérence des rémunérations du personnel identifié.

En ce qui concerne les membres du Conseil d'Administration, ils ne sont pas rémunérés pour exercer leur fonction. Des remboursements des frais occasionnés dans le cadre de l'exercice de leur mandat sont toutefois effectués, conformément à la procédure votée par le Conseil d'Administration qui s'appuie sur la réglementation Agirc-Arrco.

B.2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Les administrateurs, les dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

Dans le cadre d'un système de gouvernance efficace, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés doivent satisfaire en permanence aux exigences suivantes :

- Leurs qualifications professionnelles, connaissances et expériences sont suffisantes pour permettre une gestion saine et prudente (compétence),
- Elles sont de bonne réputation et intègres (honorabilité).

Politique de compétence et d'honorabilité

A cet effet, la SGAPS IRCEM a défini une **politique de compétence et d'honorabilité** validée par le Conseil d'Administration qui prévoit :

- La constitution d'un dossier d'évaluation des **compétences collectives** du Conseil d'Administration ;
- Les modalités d'évaluation de l'**honorabilité** et de **compétence** ainsi que de **formation** et de **constitution des dossiers** ;
- La constitution d'un dossier **individuel de compétence et d'honorabilité** pour les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés.

Des processus appropriés permettent de s'assurer qu'aucune personne ne puisse être recrutée ou ne puisse exercer sa fonction/mandat, si elle n'est pas évaluée appréciée comme compétente et honorable :

- Par une appréciation initiale lors de leur désignation ou élection ;
- Par une appréciation continue réalisée une fois par an, via une mise à jour et une validation annuelle des informations recueillies lors de l'appréciation initiale ;
- Par une appréciation ponctuelle résultant d'éléments déclencheurs.

Exigences de compétence et d'honorabilité, processus d'appréciation

L'évaluation du Conseil d'Administration, de la Direction Générale et des responsables des fonctions-clés s'appuie sur un cadre structuré et appliqué de manière cohérente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du Groupe Assurantiel est l'organe d'évaluation de la compétence et d'appréciation de l'honorabilité des administrateurs. Il reporte au Conseil d'administration de chaque entité concernée.

La compétence des membres des Conseils d'administration est évaluée collectivement en application des articles R.931-3-10-1 du code de la Sécurité sociale et R 114-9 du code de la Mutualité sur les thèmes suivants :

- Connaissance du marché des institutions de Prévoyance et de Mutuelle ;
- Connaissance des produits commercialisés par les entités assurantielles ;
- Stratégie d'entreprise et modèle économique ;
- Système de gouvernance de chaque entité ;
- Connaissance de l'analyse financière et actuarielle ;
- Cadre législatif et réglementaire applicable.

Pour apprécier la compétence collective permettant de vérifier si l'expertise au sein du Conseil d'Administration est suffisamment garantie, une évaluation de la compétence individuelle des administrateurs est réalisée à partir :

- Des qualifications, la formation, des connaissances et l'expérience de la personne et de façon proportionnée aux attributions exercées dans les différents conseils
- Et en prenant en considération la diversité des parcours. Il est par ailleurs rappelé que les administrateurs d'IRCEM Mutuelle sont élus.

Le Groupe Assurantiel a développé une politique de formation des administrateurs afin que ces derniers disposent de formations leur permettant d'exercer

leur mandat, depuis leur entrée en fonction jusqu'à la fin de celui-ci.

Ces formations comprennent une formation initiale obligatoire lors de la prise de mandat ainsi que des formations d'adaptation à l'évolution du mandat en prenant en compte les évolutions liées à l'actualité. Un programme de formation des administrateurs est défini et présenté au Conseil d'administration, permettant de définir les axes prioritaires à partir d'une auto-évaluation de chacun des administrateurs.

Un bilan annuel des formations suivies au cours de l'exercice est réalisé au Conseil d'administration.

De plus, tout administrateur peut bénéficier :

- Annuellement de formations complémentaires en lien avec l'exercice de ses mandats et contribuant au développement de ses compétences ;
- D'un bilan de compétences ;
- D'une valorisation des compétences acquises dans l'exercice de son mandat, notamment dans le cadre d'une VAE.

LA DIRECTION GENERALE ET LES FONCTIONS-CLES

Une évaluation de la compétence et une appréciation de l'honorabilité de la Direction Générale et des fonctions-clés est effectuée à la fois lors des processus du recrutement et de manière régulière.

Cette évaluation est individuelle et s'appuie sur des qualifications, formation, connaissances et expérience minimums attendus de la personne, conformément aux textes en vigueur.

B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

Organisation du système de gestion des risques

La SGAPS IRCEM met en œuvre un dispositif de gestion de ses risques permettant de s'assurer en permanence du respect du niveau de risque qu'elle est prête à accepter, ce niveau de risque et les limites associées étant définis par le Conseil d'Administration.

La SGAPS IRCEM place la gestion des risques au cœur de sa gouvernance dont les grands principes, formalisés dans une politique de gestion des risques dédiée, validée par le Conseil d'Administration, sont :

- La prise en compte permanente au niveau des instances dirigeantes de la gestion des risques ;
- Le souhait de développement d'une culture forte de gestion des risques au sein de l'ensemble des membres affiliés ;
- La mise en place d'une structure de gestion des risques.

Les politiques suivantes ont été définies et sont validées chaque année au sein de la SGAPS IRCEM et des membres affiliés :

- La politique de gestion des risques ;
- La politique de contrôle interne ;
- La politique d'audit interne ;
- La politique de sous-traitance.

Ce dispositif de gestion des risques a notamment pour objectifs de :

- Disposer d'une connaissance et d'une compréhension précise et actualisée des risques pour une prise de décision en conséquence ;
- Prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ;
- Garantir la conformité avec la réglementation et les procédures internes ;
- Assurer la continuité d'activité en permanence (PCA, et PCI plan de continuité informatique) ;
- Assurer que les risques sont suivis et maîtrisés ou acceptés au regard du profil de risque et de l'appétence aux risques de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés.

A ce titre, **le responsable de la fonction gestion des risques** a la charge de réaliser un reporting régulier sur les risques à la Direction Générale. La Direction Générale s'appuie sur le reporting de la Direction Investissements, Risques, Actuariat et Conformité pour ses prises de décisions. Ce reporting comprend les éléments suivants :

- Suivi des risques opérationnels ;
- Présentation des indicateurs ;
- Présentation des résultats de l'ORSA.

Evaluation interne des risques et de la solvabilité

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA en anglais) est intégré au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques et est décrit au sein de la politique ORSA. Cette politique décrit notamment :

- Les indicateurs de pilotage ;
- Les processus et procédures mis en place ;
- La méthodologie des analyses menées et leur fréquence ;
- Les exigences concernant la qualité des données ;
- La fréquence de réalisation, les éléments déclencheurs et les conséquences potentielles d'un ORSA exceptionnel.

Il s'agit d'un véritable outil stratégique intégré dans les décisions prises par la gouvernance de la SGAPS IRCEM et des membres affiliés.

L'ORSA est réalisé à fréquence annuelle et se décline à minima en trois évaluations conformément à l'article R354-3 du Code des assurances.

Un ORSA exceptionnel est réalisé chaque fois que le profil de risque de la SGAPS IRCEM ou de l'un des membres affiliés évolue ou serait amené à évoluer de manière conséquente.

Le processus lié à l'ORSA suit les étapes suivantes :

- Revue de la politique interne ORSA et de la documentation ;
- Définition du scénario central et des scénarii de stress avec la gouvernance ;
- Production des calculs de l'ORSA permettant de déterminer le besoin global de solvabilité ;
- Mise en commun des résultats et des recommandations ;
- Présentation des résultats de l'ORSA ;
- Rédaction du rapport ORSA ;
- Approbation du rapport ORSA par le Conseil d'Administration puis envoi du rapport ORSA à l'ACPR.

Rôle spécifique de la fonction gestion des risques

Le responsable de cette fonction clé a notamment pour missions de :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du système de gestion des risques ;
- Contribuer à l'identification et à la quantification des risques modélisables ;
- Identifier, évaluer, gérer, contrôler et reporter l'ensemble des risques quantifiables et non quantifiables (hors risques de non-conformité) et élaborer une cartographie de ces risques ;

- Reporter sur les risques à travers le dispositif ORSA et alerter en cas de dépassement des limites de risques définies sur les indicateurs ORSA ;
- Communiquer sur les scénarios de stress ;
- Contrôler les risques par la mise en œuvre d'actions d'atténuation des risques.

Le responsable de la fonction de gestion des risques réalise un reporting régulier et des études sur les risques pour la Direction générale

Appétence aux risques

Depuis 2019, l'appétence aux risques est définie par les conseils d'administration d'IRCEM Prévoyance et d'IRCEM Mutuelle comme suit : **« Optimiser l'espérance de vie sans incapacité de nos publics, tout en disposant d'un taux de couverture du SCR supérieur à 200% sur l'horizon du business plan. »**

Ainsi, la raison d'être du Groupe IRCEM, adaptée à la SGAPS, intègre le niveau de couverture du SCR.

Le suivi du respect de l'appétence est réalisé via les calculs de l'ORSA et plus précisément l'évaluation du besoin global de solvabilité et via les indicateurs de suivi permanent portant sur :

- Une estimation du volume de primes annuelles par segment d'activité ;
- Un suivi du rating des principaux réassureurs et des actifs ;
- Une estimation des best estimate par rapport aux données en norme sociale ;
- Etc.

B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Description du système

La SGAPS IRCEM a mis en œuvre un dispositif de contrôle interne répondant à la réglementation en vigueur.

Ce dispositif couvre les cinq macro-processus du Groupe IRCEM.

Une politique de contrôle interne définit les règles et les moyens mis en œuvre pour assurer et maintenir l'efficacité du système de contrôle interne.

La politique de contrôle interne permet de :

- Définir l'organisation du système de contrôle interne ;
- Présenter le cadre du contrôle interne ;
- Décrire les rôles et responsabilités des parties prenantes dans le contrôle interne ;
- Décrire les reportings réalisés par le responsable du Contrôle Interne.

Ce dispositif s'articule autour d'un dispositif de contrôle reposant sur 3 niveaux (comme décrit ci-dessous).

Approche par les risques

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit dans le cadre du dispositif global de gestion des risques mis en œuvre au sein du Groupe IRCEM. Il se base sur l'univers des risques du Groupe.

Le référentiel de gestion des risques retenu par le Groupe IRCEM est l'ISO 31000.

Concernant les risques opérationnels, ils sont suivis lors d'échanges avec chaque pilote propriétaire de risque et via la mise en œuvre d'un tableau de bord trimestriel regroupant les indicateurs de risques (« cartographie tous risques »). Ce tableau de bord permet d'assurer une vision dynamique en matière

de suivi des risques (identification, documentation, valorisation des indicateurs de risques et chiffres clés, analyse et mise en œuvre de plans d'actions).

Le suivi selon ces différents axes permet de :

- Apporter un éclairage global quant au niveau de maîtrise des risques de notre cartographie ;
- Proposer si besoin une évolution de l'évaluation des risques afin de mettre à jour la cartographie ;
- Analyser et identifier des plans d'actions idoines devant être déclinés.

Dispositif et plan de contrôle

Le dispositif de contrôle s'articule autour de :

CONTROLES OPERATIONNELS DE PREMIER NIVEAU

Dans chaque Direction concernée, des contrôles de premier niveau sont prévus, mis en œuvre et suivis régulièrement via la formalisation de plans de contrôle. Les résultats obtenus sont analysés trimestriellement dans le cadre de « Réunions Performance de processus » pour permettre une meilleure réactivité dans la mise en œuvre d'actions correctives et/ou préventives issues de ces analyses.

Ces contrôles opérationnels de premier niveau sont tracés dans un outil interne déployé afin de centraliser et de sécuriser l'enregistrement et le suivi des campagnes de contrôle.

CONTROLES DE SECOND NIVEAU

Le plan de contrôle interne de second niveau est formalisé sur la base de la cartographie des risques opérationnels et de l'univers des risques. Il

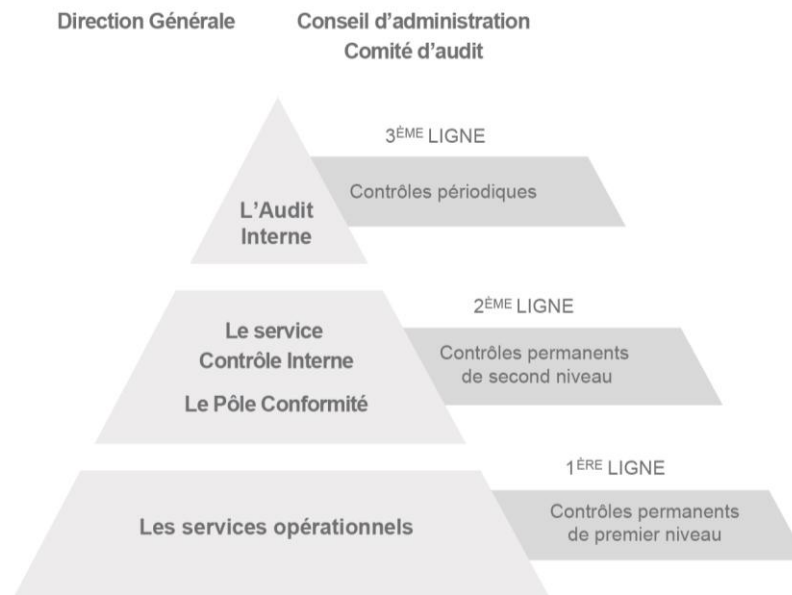
comporte des contrôles complémentaires en fonction des besoins identifiés en cours d'exercice. En lien avec les cartographies des risques opérationnels et des risques de non-conformité en vigueur, des contrôles clés ont été définis. Chaque test est enregistré et fait l'objet d'un reporting. Les résultats sont présentés aux propriétaires de risques lors de réunions de validation durant lesquelles les actions à mettre en œuvre sont validées. Le suivi des actions s'effectue trimestriellement.

Les contrôles réalisés permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des risques en complément des indicateurs de risques suivis trimestriellement.

Ces contrôles ont donné lieu à la formalisation et la mise en œuvre de plans d'actions dédiés à l'amélioration du dispositif de maîtrise.

AUDIT INTERNE

Les activités d'audit sont réalisées dans le cadre du code déontologique et des normes professionnelles de l'Audit Interne. Ce dispositif est décrit dans la partie dédiée du présent rapport.



Organisation et reporting

Les rôles et responsabilités des acteurs intervenant sur le processus sont décrits dans la politique dédiée au Contrôle interne.

Le responsable du Contrôle Interne reporte à la Direction Investissements, Risques, Actuariat et Conformité, à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Conseil d'administration.

Rôle spécifique de la fonction conformité

La SGAPS IRCEM a adopté une politique de vérification de la conformité de ses activités sur l'ensemble du périmètre assurantiel. Cette politique décrit les principes, rôles et responsabilités, processus et procédures mis en œuvre par le Groupe assurantiel dans le cadre de la vérification de la conformité.

Elle s'inscrit dans le cadre de la vérification de la conformité aux règles définies par la législation et par les règles internes du Groupe Assurantiel.

L'objectif de cette politique est de :

- Décrire la gouvernance, les rôles, responsabilité et les compétences liées à la vérification de la conformité ;
- Décrire le processus et les méthodes mises en œuvre dans le cadre de la vérification de la conformité ;
- Présenter les domaines de non-conformité,
- Présenter le plan de conformité et la matrice de conformité,
- Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter le risque de non-conformité ;
- Présenter les reporting mis en place par la fonction de vérification de la conformité.

Elle se décline au sein de la SGAPS IRCEM par un programme de conformité, qui est un plan de mise en œuvre permettant de :

- Réaliser une veille des dispositifs législatifs, réglementaires et administratifs afférant aux activités de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés ;
- Conseiller les dirigeants effectifs et le Conseil d'Administration sur toutes les questions relatives aux respects des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;

- Formaliser la définition des domaines de conformité à surveiller ;
- Identifier les processus porteurs de risques de non-conformité ;
- Assurer une déclinaison des plans de contrôle dans les métiers.

Elle assure la remise annuelle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) des questionnaires obligatoires auxquels sont soumis la SGAPS IRCEM et ses membres affiliés :

- Questionnaire relatif au dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et du financement des activités terroristes (LCB-FT) ;
- Questionnaire sur leurs pratiques commerciales et sur la protection de la clientèle.

Ces questionnaires établis pour chaque entité concernée et validés par un dirigeant effectif contribuent à l'évaluation des risques de non-conformité du dispositif interne de LCB-FT ainsi qu'en matière de protection de la clientèle ainsi qu'à la détection des points d'attention pour lesquels un plan d'actions sera proposé et suivi par la responsable fonction clé.

La fonction de vérification de la conformité est tenue de manière indépendante par une personne disposant de moyens nécessaires et appropriés, et de l'expertise adéquate pour réaliser ses travaux. Elle reporte directement au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit au moins une fois par an afin de réaliser un bilan des activités mises en œuvre et d'exposer le cas échéant les risques de non-conformité rencontrés et/ou qui font l'objet de plans d'action.

B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction audit interne a pour objectif d'éclairer la gouvernance sur les dispositifs de maîtrise de risques existants. La fonction clé audit interne est strictement indépendante des fonctions qu'elle contrôle et dispose d'un droit d'accès à toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. Le responsable de cette fonction participe au Comité d'audit de la SGAPS. Il reporte directement à ce Comité d'Audit et a un accès direct au Conseil d'Administration.

Une politique d'audit interne a été rédigée et fixe le cadre de la fonction audit interne.

Dans le respect de cette politique, la fonction audit interne s'appuie sur un processus de revue du système de gestion des risques, du système de contrôle interne et de la gouvernance.

Ce processus est décliné au travers d'un plan d'audit approuvé par le Conseil d'Administration.

Les résultats des missions ainsi que le suivi des principales recommandations sont présentés à chaque réunion du Comité d'audit.

Un rapport annuel de la fonction clé audit interne est réalisé chaque année et détaille les résultats de ces travaux. Ce rapport est présenté en Comité d'audit et en Conseil d'Administration.

B.6. FONCTION ACTUARIELLE

Missions de la fonction actuarielle

La fonction clé actuarielle a notamment pour missions de :

- Coordonner, superviser et garantir le calcul des provisions techniques ;
- Emettre un avis sur le calcul des provisions, la politique de souscription et la politique de réassurance ;
- Contribuer à la modélisation des risques.

Conclusions du rapport de la fonction actuarielle

Le rapport 2025 de la fonction actuarielle, basé sur les travaux de clôture annuelle 31/12/2024, est décliné selon les chapitres suivants :

- **Souscription** : présentation des garanties proposées, faits marquants, analyse de sinistralité, et avis sur la politique de souscription ;
- **Réassurance** : description du programme en vigueur, données clés, profil de risque, et avis sur la politique de réassurance ;
- **Provisions techniques** : qualité des données utilisées, cartographie des provisions, méthodologies d'évaluation, hypothèses et conclusions ;
- Contribution au système de **gestion des risques**.

En synthèse du rapport, la fonction actuarielle indique que :

- Les résultats techniques sont en **adéquation** avec la politique de souscription ;
- La **politique tarifaire est adaptée**, et permet de contenir la dérive santé et de

conserver un résultat équilibré sur les garanties facultatives ;

- La **politique de réassurance est adaptée** au besoin de sécurisation du résultat, de protection des fonds propres et de réduction du besoin en capital S2 (sous quelques réserves, voire ci-dessous) ;
- Les méthodes et hypothèses utilisées dans le calcul des provisions sont validées, les calculs de provisions sont documentés par un **guide de clôture**, et il n'y a pas d'anomalie majeure dans le suivi des indicateurs de qualité de données ;
- La **modélisation des risques est validée**, et est **adaptée** au profil de risques de la SGAPS IRCEM.

Enfin, le rapport établit 7 recommandations pour l'ensemble de la SGAPS IRCEM, qui seront suivies en 2025-2026.

B.7. SOUS-TRAITANCE

La SGAPS IRCEM et ses organismes affiliés ont recours à de la sous-traitance sur tout ou partie des domaines suivants :

- La gestion des cotisations et du recouvrement des accords obligatoires ;
- La gestion des prestations santé ;
- L'hébergement du système Informatique ;
- La gestion financière et la gestion des actifs.

La Directive Solvabilité II fixe des règles de contrôle vis à vis des sous-traitants, dans ce cadre, la SGAPS IRCEM a formalisé une politique et un dispositif de suivi de la sous-traitance.

Cette politique fixe le cadre qui vise à :

- Définir une activité critique ou importante pour la SGAPS IRCEM ;
- Définir le processus et les étapes de sélection des sous-traitants ;
- Permettre aux directeurs de la SGAPS IRCEM de disposer de lignes directrices s'ils souhaitent sous-traiter une activité
- Définir les prérequis nécessaires contenus dans l'accord de sous-traitance ;

- Mettre en place des procédures de contrôle permettant de gérer le risque de défaillance d'un sous-traitant ;
- Définir des procédures de reporting permettant au Conseil d'administration de recevoir des informations utiles

Ainsi la SGAPS IRCEM a mis en œuvre un dispositif de suivi des contrôles chez ses sous-traitants en fonction d'une approche par les risques. Ce dispositif de contrôle s'appuie sur :

- La cartographie des risques chez le sous-traitant ;
- La mise en œuvre de contrôles opérationnels et de contrôles de second niveau ;
- Le suivi de recommandations à l'issue de la revue des contrôles
- Des indicateurs de suivi des risques sous-traitance.

Ce dispositif est complété si besoin par une revue de l'audit interne.

B.8. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAPS IRCEM susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

C

PROFIL DE RISQUE

C.1. Risque de souscription.....	35
C.2. Risque de marché.....	36
C.3. Risque de crédit.....	37
C.4. Risque de liquidité.....	38
C.5. Risque opérationnel.....	39
C.6. Autres risques importants.....	40
C.7. Autres informations.....	40

PROFIL DE RISQUE

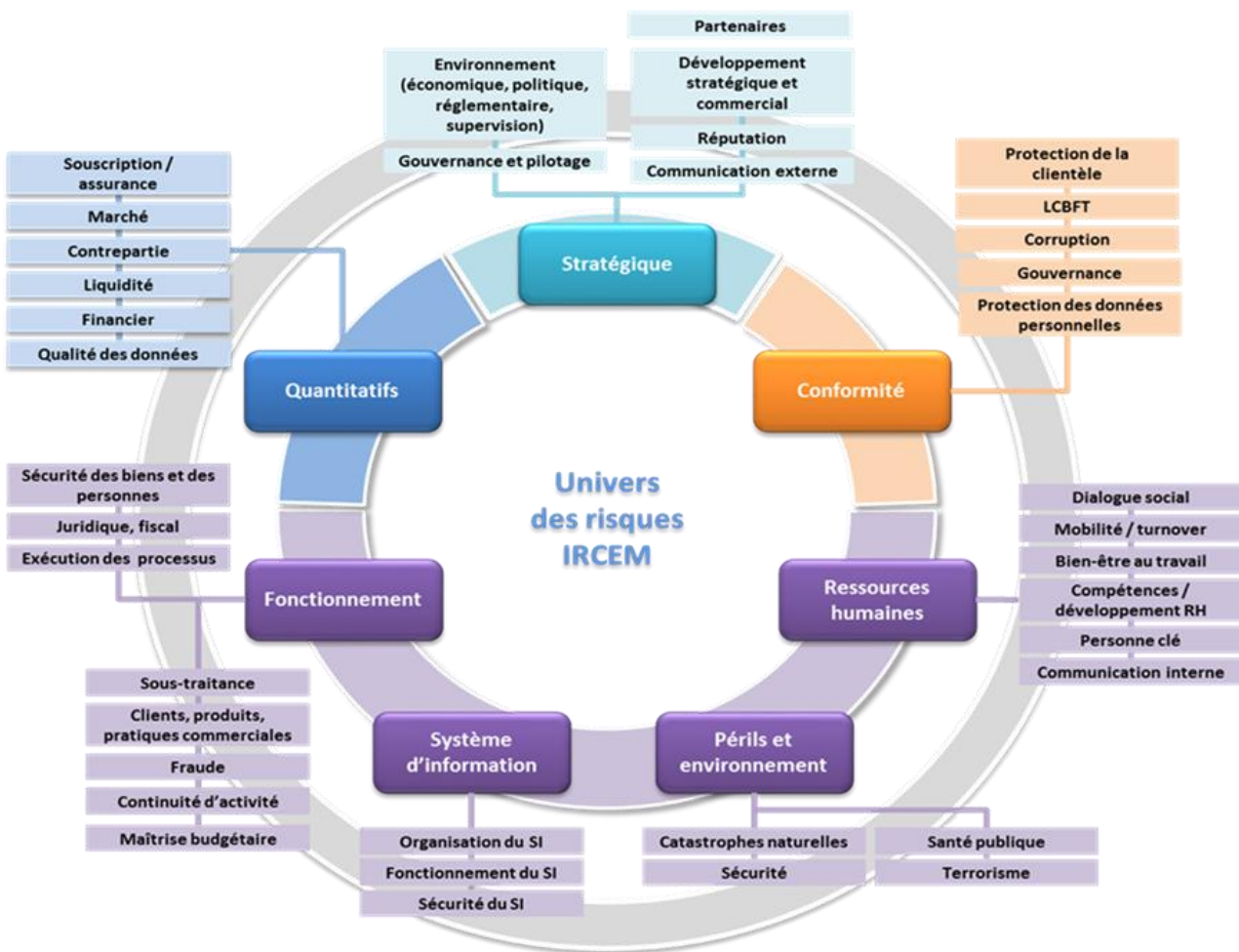
Le profil de risque de la SGAPS IRCEM se compose des risques issus de la formule standard et des autres risques identifiés dans le cadre de l'exercice ORSA.

Le profil de risque de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés est appréhendé de la manière suivante :



Le profil de risque 2025 de la SGAPS IRCEM est stable par rapport à 2024. Les risques les plus importants sont le risque de marché et le risque de souscription santé.

La SGAPS IRCEM a défini son univers des risques de la manière suivante :



C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

Appréhension du risque de souscription

Le risque de souscription et de provisionnement de la SGAPS IRCCEM correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadapté à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

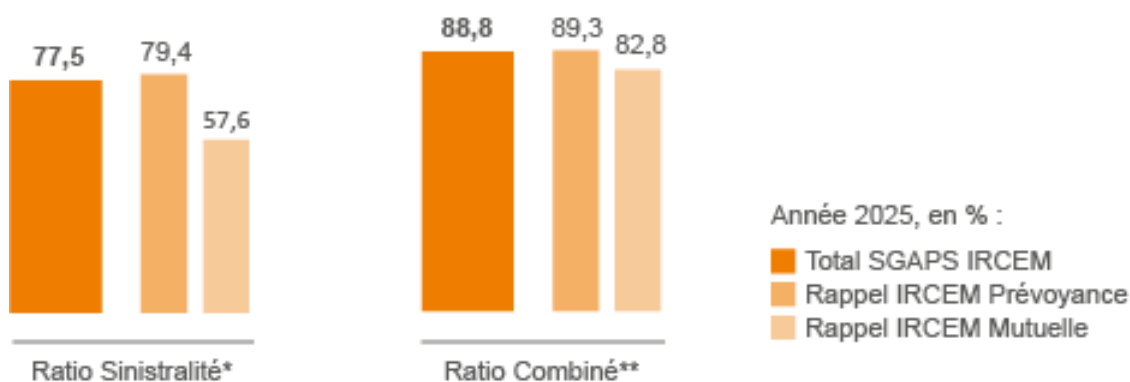
Le risque de souscription et de provisionnement de la SGAPS IRCCEM est lié aux activités prévoyance et santé de ses membres. Il est évalué conformément aux principes de la formule standard. Le montant du SCR de la SGAPS IRCCEM est de 346.3 M€. Concernant le risque de souscription, il s'établit à 43.5 M€ pour le SCR Vie et 158.5 M€ pour le SCR Santé.

Mesure du risque de souscription et risques majeurs

Le suivi de l'activité de souscription est réalisé au moyen de la mise en place de tableaux de bord.

Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (montant de cotisations) : +2.3% ;
- Les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées ;
- Le ratio de sinistralité et le ratio combiné.



* (Charges de Sinistres + Provisions / Cotisations Acquisées)

** (Charges de Sinistres + Provisions / Cotisations Acquisées) + (Frais / Cotisations Emises)

Ces deux ratios tiennent compte de retraitements liés à la combinaison des comptes.

Au regard du risque de souscription, la SGAPS IRCCEM est particulièrement sensible à la fréquence d'arrêt de travail et à la probabilité de passage en invalidité.

Maîtrise du risque de souscription

Les principales techniques d'atténuation du risque de souscription sont :

- **La politique de souscription et de provisionnement** : La SGAPS IRCCEM souscrit exclusivement des risques qu'elle maîtrise et est en mesure d'évaluer et contrôler. Elle évalue et maîtrise ses risques au travers de la politique de souscription et de provisionnement qui fixe un cadre et les limites de risques.
- **L'étude annuelle de politique tarifaire** : L'étude annuelle de politique tarifaire permet d'étudier l'équilibre du portefeuille et le cas échéant, de procéder aux ajustements tarifaires nécessaires.

- **Le programme de réassurance** : La SGAPS IRCEM met en œuvre une politique triennale de couverture des risques par un programme de réassurance couvrant ses risques.

Par ailleurs, la sensibilité au risque de souscription est testée par le processus ORSA par les

scénarios d'augmentation de la sinistralité et perte brutale de chiffre d'affaires.

Les résultats de ces tests sont présentés dans le rapport ORSA annuel et démontrent la résistance de l'organisme à ces chocs adverses.

C.2. RISQUE DE MARCHE

Appréhension du risque de marché

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de la SGAPS IRCEM de mouvements défavorables liés aux investissements.

La SGAPS IRCEM respecte le principe de la personne prudente via la mise en place d'une organisation et un règlement financier interne permettant une gestion prudente en matière d'investissement.

Cette famille de risque est largement dominante dans le profil de risque de la SGAPS IRCEM.

Du fait de ses investissements, la SGAPS IRCEM est exposée aux risques de marché suivants :

- **Le risque de taux** : ce risque existe pour des produits sensibles aux taux d'intérêt.
- **Le risque actions** : ce risque correspond aux variations du cours des actions détenues.

- **Le risque immobilier** : ce risque correspond à la variation du prix ou de la valorisation d'un actif consécutif à une évolution défavorable du prix de l'immobilier.

- **Le risque de spread** : le risque de spread correspond à l'écart entre une obligation émise par une entreprise, une collectivité territoriale ou un organisme et un emprunt d'État théorique qui aurait les mêmes flux financiers.

- **Le risque de concentration et de liquidité** : ce risque provient de la concentration d'un portefeuille sur un même groupe d'émetteurs.

- **Le risque de change** : il s'agit du risque de variation à la hausse ou à la baisse des devises étrangères.

Mesure du risque de marché et risques majeurs

La SGAPS IRCEM a mis en œuvre un processus de contrôle afin de vérifier le respect du principe de la personne prudente. Le contrôle des limites opérationnelles fait l'objet d'un reporting régulier au comité des risques, actif-passif, solvabilité ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Les principaux indicateurs sont :

- L'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'Administration.
- Le coût d'un euro de placement en termes de SCR.
- L'évolution des plus et moins-values latentes et rendement par type d'actifs
- L'évolution des notations des actifs en portefeuille.
- La concentration du portefeuille sur un secteur, pays ou zone géographique.

Maîtrise du risque de marché

Les principaux dispositifs et techniques d'atténuation du risque de marché sont :

- **L'application de la personne prudente** : Le principe de la personne prudente s'applique au sein des membres affiliés de la SGAPS IRCEM. Ainsi, celle-ci n'a pas recours à des produits structurés complexes et priorise les produits financiers classiques. Les actifs sont

investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille.

- **Le règlement financier** : La SGAPS IRCEM a rédigé un règlement financier interne qui définit les règles d'investissements, les limites et quotas. Il est validé par le Conseil d'Administration après avoir été présenté au

comité des risques, actif-passif, solvabilité. Le règlement financier la SGAPS IRCEM ne prévoit pas l'utilisation des instruments dérivés pour la réduction des risques.

- **Le recours à des organismes de placement collectif** : Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur /

groupe d'émetteurs ou une classe d'investissements.

Les résultats des scénarios de stress démontrent la résistance de l'organisme à ces chocs adverses.

C.3. RISQUE DE CREDIT

Appréhension du risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers ;
- Du défaut d'un réassureur ;
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

Mesure du risque de crédit et risques majeurs

La SGAPS IRCEM pilote son risque de crédit au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement :

- La notation des banques ;
- La notation des réassureurs ;
- La concentration du portefeuille en termes de banques et de réassureurs ;
- Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

Maitrise du risque de contrepartie

Les principales techniques d'atténuation du risque de contrepartie concernent la réassurance.

Les réassureurs ayant dans leurs comptes, les titres utilisés en nantissement des provisions cédées, sont donc responsables de leurs qualités. La SGAPS IRCEM s'assure en revanche que la valeur du portefeuille nanti est supérieure au montant des provisions cédées. En cas d'insuffisance, une demande de nantissement complémentaire est adressée aux réassureurs.

C.4. RISQUE DE LIQUIDITE

Appréhension du risque de liquidité

L'article R352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme « le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles ».

Mesure du risque de liquidité et risques majeurs

La majorité des placements, hors Immobilier, détenus par la SGAPS IRCEM et ses membres affiliés présentent une liquidité quotidienne.

Pour ses engagements à court terme,

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées ;
- Les délais de règlement ;
- Le niveau de trésorerie ;
- La liquidité des placements détenus en portefeuille, sont suivis.

Maîtrise du risque de liquidité

Afin de maîtriser le risque de liquidité, chacun des membres affiliés de la SGAPS IRCEM, dans le cadre de sa gestion des placements s'assurent de disposer d'une poche d'actifs de court terme pouvant être vendus immédiatement afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme équivalent à au moins 6 mois de prestations.

C.5. RISQUE OPERATIONNEL

Appréhension du risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne. La SGAPS IRCEM a identifié les principaux risques opérationnels suivants :

- **Risques de non-conformité** (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle) ;
- **Risques juridiques** (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges) ;
- **Risque de fraude interne et externe** ;
- **Risques d'exécution des opérations** (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.) ;
- **Risque de défaillance des systèmes d'information** (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.) ;
- **Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées** (qualité et délai de gestion, etc.) ;
- **Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes** (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux) ;
- **Risques liés à la qualité des données** (manque de données sur certains périmètres, utilisation de bases de données peu fiables ou incomplètes, etc.) ;
- **Risques liés à l'évolution de l'environnement légal** (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

Mesure du risque opérationnel

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels majeurs fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

Les risques opérationnels majeurs suivants ont été identifiés :

- **Risques juridiques et de non-conformité** ;
- **Risque de défaillance des systèmes d'information** ;
- **Risques d'exécution des opérations** ;
- **Risques liés à l'évolution de l'environnement légal.**

Maîtrise du risque opérationnel

Pour encadrer et limiter ces risques opérationnels, la SGAPS IRCEM se repose sur son dispositif de contrôle interne présenté en B.4 de ce rapport. La cartographie des risques prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels.

Le suivi des risques est réalisé via la mise en œuvre d'un point semestriel de suivi avec chaque Directeur (propriétaire de risques). Ce suivi général intègre,

outre le suivi des risques avec les pilotes, les axes « incidents avérés » issus de la base « incidents », le suivi des recommandations majeures de l'audit interne, les résultats des contrôles de second niveau. Ce suivi permet d'apporter un éclairage quant au niveau de maîtrise des risques et ainsi, de proposer si besoin une évolution de l'évaluation des risques afin de mettre à jour la cartographie des risques.

C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Risque stratégique

Il s'agit du risque affectant la stratégie de la SGAPS IRCEM et ses objectifs.

Le risque stratégique correspond à tous les événements menaçant la capacité de la SGAPS IRCEM de maintenir une activité rentable, pouvant découler de changements dans l'environnement du marché, ou résulter de l'activité humaine.

Ce risque fait l'objet d'une cartographie dédiée, formalisée par les administrateurs (« Cartographie des risques stratégiques et environnementaux »)

Risque de réputation

Il correspond au risque de dégradation forte de la réputation de la SGAPS IRCEM.

Ce risque est contrôlé grâce à la mise en place d'un code de conduite, de bonnes pratiques commerciales, de bonnes pratiques de gouvernance, notamment de critères d'honorabilité applicables aux membres du Conseil d'administration, à la Direction Générale et aux responsables des fonctions clés.

Ce risque est suivi et limité notamment grâce à la mise en place :

- D'une gouvernance prudente dans le cadre du respect du principe des quatre yeux ;
- D'un système de contrôle interne et de conformité.

C.7. AUTRES INFORMATIONS

Au-delà des aspects de rentabilité et de solvabilité, la SGAPS IRCEM accorde une importance particulière à sa responsabilité sociétale à travers la prise en compte de critères d'investissements socialement responsables et également des investissements solidaires.

D

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1. Actifs.....	42
D.2. Provisions techniques.....	43
D.3. Autres Passifs.....	44
D.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	44
D.5. Autres informations.....	44

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1. ACTIFS

Présentation du bilan

Le Bilan actif en norme prudentielle, conformément aux états financiers Solvabilité II, se présente de la manière suivante :

Bilan actif	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Impôt différé actif	0 k€	0 k€	0 k€
Immobilier (usage propre)	23 730 k€	32 134 k€	9 k€
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	1 808 675 k€	1 768 308 k€	52 147 k€
Immobilier (autre que pour usage propre)	0 k€	0 k€	0 k€
Participations	20 054 k€	31 834 k€	0 k€
Obligations	758 055 k€	736 395 k€	21 659 k€
Fonds d'investissement	898 346 k€	868 362 k€	29 985 k€
Dépôts autres que ceux assimilés à de la trésorerie	132 220 k€	131 716 k€	503 k€
Provisions techniques cédées	128 531 k€	127 422 k€	4 543 k€
Créances nées d'opérations d'assurance	79 k€	738 k€	0 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	1 598 k€	1 598 k€	2 446 k€
Autres créances (hors assurance)	39 117 k€	14 592 k€	1 144 k€
Trésorerie et équivalent trésorerie	5 656 k€	3 963 k€	1 694 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	160 k€	145 k€	14 k€
Total de l'actif	2 007 546 k€	1 948 899 k€	61 998 k€

Base générale de comptabilisation des actifs

Les **placements financiers** ont été valorisés à leur valeur de marché. Les coupons courus et les surcotes / décotes sont classés en bas de bilan dans le référentiel statutaire (norme comptable française) et annulés dans le référentiel Solvabilité II lors de la mise à la juste valeur.

Les **fonds d'investissements** sont valorisés à la valeur de marché ainsi que les obligations détenues. La valorisation est établie sur la base de la valeur liquidative en date du 31 décembre 2025 et issue d'un marché organisé.

D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Montant des provisions techniques et méthodologie

Les provisions techniques sont réparties de la manière suivante :

Bilan passif	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Provisions techniques (similaire à la non-vie)	477 057 k€	474 749 k€	2 408 k€
Meilleure estimation	437 933 k€	435 933 k€	2 102 k€
Marge de risque	39 123 k€	38 817 k€	307 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	337 975 k€	337 975 k€	0 k€
Meilleure estimation	337 559 k€	337 559 k€	0 k€
Marge de risque	417 k€	417 k€	0 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	409 363 k€	388 517 k€	24 207 k€
Meilleure estimation	399 275 k€	379 544 k€	23 092 k€
Marge de risque	10 088 k€	8 973 k€	1 115 k€
Autres provisions techniques	0 k€	0 k€	0 k€
Total du passif : provisions techniques	1 224 395 k€	1 201 242 k€	26 615 k€

Les provisions techniques prudentielles sont définies comme le montant qu'une entreprise d'assurance ou de réassurance devrait payer en cas de transfert de ses obligations contractuelles à une autre entreprise.

Elles comportent deux composantes :

- **la meilleure estimation des engagements d'assurance** correspond à la moyenne probabilisée des flux de trésorerie futurs. Elle est calculée brute de réassurance en distinguant les provisions de primes et les provisions de sinistres ;
- **la marge de risque** correspond au coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres égal au capital de solvabilité requis nécessaire pour faire face aux engagements.

Selon la typologie des garanties, les méthodes actuarielles reconnues par la profession sont appliquées.

Ces méthodes permettent de calculer le Best Estimate (la meilleure estimation) pour calculer les provisions. En ce qui concerne le Best Estimate de Primes, celui-ci est estimé par projection de l'activité sur une année hors affaires nouvelles.

L'actualisation des flux ainsi obtenus est menée par la courbe des taux sans risque de l'EIOPA. Au Best Estimate est ajoutée une marge pour risque déterminée à partir de méthodes dites proxies proposées par l'EIOPA.

Pour information, la SGAPS IRCEM n'utilise pas :

- d'ajustements égalisateurs (de la courbe des taux sans risque) ;
- de correction pour volatilité (de la courbe des taux sans risque) ;
- de mesures transitoires « taux » et « provisions ».

D.3. AUTRES PASSIFS

Montant des autres passifs et méthodologie

Les autres passifs, se présentent de la manière suivante :

Autres passifs	SGAPS	IRCEM	IRCEM
	IRCEM	Prévoyance	Mutuelle
Provisions autres que les provisions techniques	61 k€	61 k€	0 k€
Impôts différés passifs	1 461 k€	0 k€	1 461 k€
Dettes envers les établissements de crédit	9 202 k€	9 202 k€	0 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0 k€	0 k€	0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance	6 329 k€	8 776 k€	0 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 599 k€	2 078 k€	1 179 k€
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	25 936 k€	24 759 k€	963 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	10 k€	0 k€	10 k€
Total	45 598 k€	44 876 k€	3 614 k€

Pour IRCEM Prévoyance, les « autres passifs » comportent essentiellement les fonds sociaux et réserves générales, ainsi que les impôts différés passifs.

Pour IRCEM Mutuelle, il s'agit essentiellement des dettes diverses, des dettes nées d'opérations de réassurance, ainsi que des impôts différés passifs.

D.4. METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

La SGAPS IRCEM n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

D.5. AUTRES INFORMATIONS

En synthèse des informations communiquées dans les parties D.1 (Actif), D.2 (Provisions techniques) et D.3 (Autres passifs) :

Bilan synthétique	SGAPS	IRCEM	IRCEM
	IRCEM	Prévoyance	Mutuelle
Actifs	2 007 546 k€	1 948 899 k€	61 998 k€
Provisions techniques brutes	1 224 395 k€	1 201 242 k€	26 615 k€
Autres passifs	45 598 k€	44 876 k€	3 614 k€
Fonds propres	737 553 k€	702 781 k€	31 769 k€

E

GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres.....	46
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	47
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	49
E.4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	49
E.5. Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis.....	49
E.6. Autres informations.....	49

GESTION DU CAPITAL

E.1. FONDS PROPRES

La gestion des fonds propres de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés est revue annuellement par le Conseil d'Administration qui prend connaissance de la couverture de la marge et des résultats des scénarios prospectifs qu'il approuve sur un horizon de 5 ans. La politique de gestion des fonds propres est précisée dans la politique du même nom.

Comme détaillé dans la section D, les fonds propres sont déterminés par la différence entre l'actif et le passif.

Structure des fonds propres

La structure des fonds propres se présente de la manière suivante :

Structure des fonds propres	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Fonds d'établissement	6 000 k€	3 000 k€	3 000 k€
Réserves statutaires	687 036 k€	635 286 k€	23 736 k€
Fonds propres S1	693 036 k€	638 286 k€	26 736 k€
Réserve de réconciliation	44 517 k€	64 494 k€	5 032 k€
Fonds propres S2	737 553 k€	702 781 k€	31 769 k€

Passifs subordonnés

La SGAPS IRCEM n'a pas à ce jour de passifs subordonnés.

Fonds propres éligibles et disponibles

Structure des fonds propres	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Total des fonds propres disponibles/éligibles pour couvrir le SCR et le MCR	737 553 k€	702 781 k€	31 769 k€
Capital de solvabilité requis	346 298 k€	338 268 k€	10 626 k€
Minimum de capital requis	98 309 k€	91 609 k€	6 700 k€
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	213%	208%	299%
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	750%	767%	474%

Ces deux ratios sont satisfaisants au regard de la législation qui demande aux organismes une couverture au-delà de 100%. Leur valeur est conforme aux valeurs attendues dans les indicateurs de suivi des risques de l'ORSA.

E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Le capital de solvabilité requis (*Solvability Capital Requirement* soit SCR) de la SGAPS IRCEM est calculé selon la formule standard et aucune simplification ni mesures transitoires ou paramètre propre à la SGAPS IRCEM n'ont été utilisées pour les besoins du calcul du SCR.

Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) se décompose de la manière suivante :

Décomposition du SCR	SGAPS	IRCEM	IRCEM
	IRCEM	Prévoyance	Mutuelle
SCR de marché	233 147 k€	234 688 k€	8 262 k€
SCR de défaut	12 652 k€	8 863 k€	369 k€
SCR vie	43 457 k€	41 654 k€	3 042 k€
SCR santé	158 443 k€	156 225 k€	3 045 k€
SCR non vie	0 k€	0 k€	0 k€
SCR incorporels	0 k€	0 k€	0 k€
Effet de diversification	-114 171 k€	-110 237 k€	-3 794 k€
BSCR	333 528 k€	331 193 k€	10 925 k€
Ajustement	-10 875 k€	-9 230 k€	-1 461 k€
SCR opérationnel	16 454 k€	16 305 k€	1 162 k€
SCR entités non-financières	7 191 k€	0 k€	0 k€
SCR global	346 298 k€	338 268 k€	10 626 k€

Le **SCR d'IRCEM Prévoyance** est de **338.2 M€** en 2025, contre 305.8 M€ en 2024.

Le **SCR d'IRCEM Mutuelle** est de **10,6 M€** en 2025, contre 10.1 M€ en 2024.

Pour la **SGAPS IRCEM**, la principale évolution 2025 concerne la hausse du SCR de marché de **+24.2 M€** (+11.6%).

Cette évolution est principalement liée à la hausse des valeurs de marché du portefeuille d'IRCEM Prévoyance et aux nouveaux investissements.

Minimum de Capital Requis

Le minimum de capital requis (*Minimum Capital Requirement* soit MCR) se décompose de la manière suivante :

Décomposition du MCR	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
MCR Vie	27 344 k€	26 762 k€	582 k€
MCR Non-Vie	65 712 k€	64 847 k€	865 k€
MCR linéaire	93 055 k€	91 609 k€	1 446 k€
MCR combiné	94 265 k€	91 609 k€	2 656 k€
AMCR	6 700 k€	6 700 k€	6 700 k€
MCR global	98 309 k€	91 609 k€	6 700 k€

Le **MCR d'IRCEM Prévoyance** est de 91 M€ en 2025 (contre 83 M€ en 2024).

Le **MCR d'IRCEM Mutuelle** est de 6,7 M€ en 2025 (6,7 M€ en 2024). Il correspond au plancher absolu (AMCR) appliqué aux entités mixtes.

E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

La SGAPS IRCEM n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis.

E.4. DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

La SGAPS IRCEM et ses membres affiliés utilisent uniquement la formule standard pour leurs besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement.

E.5. NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Sur l'exercice 2025, la SGAPS IRCEM a respecté les exigences de capital minimum requis (MCR) et de capital de solvabilité requis (SCR).

E.6. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information n'est à mentionner.



ANNEXES

QRT SGAPS IRCEM.....	51
QRT IRCEM PREVOYANCE.....	59
QRT IRCEM MUTUELLE.....	70

ANNEXES

QRT SGAPS IRCEM

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Actif

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	0 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	23 730 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 808 675 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	20 054 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	758 055 k€
Obligations d'État	R0140	362 076 k€
Obligations d'entreprise	R0150	395 979 k€
Titres structurés	R0160	0 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	898 346 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	132 220 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	128 531 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	65 992 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	65 992 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	62 539 k€
Santé similaire à la vie	R0320	51 694 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	10 845 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	79 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 598 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	39 117 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 656 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	160 k€
Total de l'actif	R0500	2 007 546 k€

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Passif

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	477 057 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0 k€
Meilleure estimation	R0540	0 k€
Marge de risque	R0550	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	477 057 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0 k€
Meilleure estimation	R0580	437 933 k€
Marge de risque	R0590	39 123 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	747 338 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	337 975 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0 k€
Meilleure estimation	R0630	337 559 k€
Marge de risque	R0640	417 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	409 363 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0 k€
Meilleure estimation	R0670	399 275 k€
Marge de risque	R0680	10 088 k€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0 k€
Meilleure estimation	R0710	0 k€
Marge de risque	R0720	0 k€
Passifs éventuels	R0740	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	61 k€
Provisions pour retraite	R0760	0 k€
Dépôts des réassureurs	R0770	0 k€
Passifs d'impôts différés	R0780	1 461 k€
Produits dérivés	R0790	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	9 202 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	6 329 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 599 k€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	25 936 k€
Passifs subordonnés	R0850	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	10 k€
Total du passif	R0900	1 269 993 k€
Excédent d'actif sur passif	R1000	737 553 k€

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Non-vie

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance non proportionnelle acceptée)				Total		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140		C0150	C0160
Primes émises																	
Brut - assurance directe	R0110	14 009 k€	238 594 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	252 603 k€
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut - Réassurance non proportionnelle	R0130	282 k€	46 819 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	47 101 k€
Part des réassureurs	R0140	13 727 k€	191 775 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	205 501 k€
Net	R0200	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Primes acquises																	
Brut - assurance directe	R0210	14 009 k€	238 811 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	252 820 k€
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut - Réassurance non proportionnelle	R0230	282 k€	46 858 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	47 140 k€
Part des réassureurs	R0240	13 727 k€	191 953 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	205 680 k€
Net	R0300	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Charge des sinistres																	
Brut - assurance directe	R0310	10 514 k€	136 170 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	146 684 k€
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut - Réassurance non proportionnelle	R0330	238 k€	25 654 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	25 892 k€
Part des réassureurs	R0340	10 276 k€	110 517 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	120 792 k€
Net	R0400	4 551 k€	14 157 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	18 708 k€
Autres dépenses engagées	R0500																
Autres dépenses	RI 200																
Total des dépenses	RI 300																20 410 k€

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0 k€	2 345 k€	0 k€	132 189 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	134 533 k€
Part des réassureurs	R1420	0 k€	13 k€	0 k€	8 415 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	8 429 k€
Net	R1500	0 k€	2 331 k€	0 k€	123 774 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	126 105 k€
Primes acquises										
Brut	R1510	0 k€	2 350 k€	0 k€	132 288 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	134 638 k€
Part des réassureurs	R1520	0 k€	16 k€	0 k€	8 422 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	8 437 k€
Net	R1600	0 k€	2 335 k€	0 k€	123 866 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	126 201 k€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0 k€	2 025 k€	0 k€	41 045 k€	60 276 k€	0 k€	0 k€	0 k€	103 345 k€
Part des réassureurs	R1620	0 k€	158 k€	0 k€	-980 k€	8 542 k€	0 k€	0 k€	0 k€	7 721 k€
Net	R1700	0 k€	1 867 k€	0 k€	42 025 k€	51 733 k€	0 k€	0 k€	0 k€	95 625 k€
Dépenses engagées	R1900	0 k€	859 k€	0 k€	6 985 k€	10 301 k€	0 k€	0 k€	3 214 k€	21 359 k€
Autres dépenses	R2500									2 573 k€
Total des dépenses	R2600									23 932 k€
Montant total des rachats	R2700	0 k€	43 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	186 k€	230 k€

S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	252 603						252 603
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0						0
Part des réassureurs	R0140	47 101						47 101
Net	R0200	205 501						205 501
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	252 820						252 820
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0						0
Part des réassureurs	R0240	47 140						47 140
Net	R0300	205 680						205 680
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	146 684						146 684
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0						0
Part des réassureurs	R0340	25 892						25 892
Net	R0400	120 792						120 792
Dépenses engagées	R0550	18 708						18 708
Autres dépenses	R1200							1 702
Total des dépenses	R1300							20 410

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270
Primes émises								
Brut	R1410	134 533						134 533
Part des réassureurs	R1420	8 429						8 429
Net	R1500	126 105						126 105
Primes acquises								
Brut	R1510	134 638						134 638
Part des réassureurs	R1520	8 437						8 437
Net	R1600	126 201						126 201
Charge des sinistres								
Brut	R1610	103 345						103 345
Part des réassureurs	R1620	7 721						7 721
Net	R1700	95 625						95 625
Dépenses engagées	R1900	21 359						21 359
Autres dépenses	R2500							2 573
Total des dépenses	R2600							23 932

S.23.01.22 : Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€		0 k€	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	0 k€	0 k€		0 k€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€		0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	6 000 k€	6 000 k€		0 k€	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	0 k€	0 k€			
Actions de préférence	R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	731 553 k€	731 553 k€			
Passifs subordonnés	R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€				0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	0 k€				0 k€
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€	0 k€			
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total déductions	R0280	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total fonds propres de base après déductions	R0290	737 553 k€	737 553 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0 k€			0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€			0 k€	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0 k€			0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0 k€	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€			0 k€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0 k€			0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€			0 k€	0 k€
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Institution de retraite professionnelle	R0420	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R	R0450	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	737 553 k€	737 553 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	737 553 k€	737 553 k€	0 k€	0 k€	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	737 553 k€	737 553 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	737 553 k€	737 553 k€	0 k€	0 k€	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	98 309 k€				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	750%				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	737 553 k€	737 553 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	346 298 k€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	213%				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	737 553 k€				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	6 000 k€				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€				
Autres fonds propres non disponibles	R0750	0 k€				
Réserve de réconciliation	R0760	731 553 k€				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	41 540 k€				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	13 556 k€				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	55 096 k€				

S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	233 147 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	12 652 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	43 457 k€	Simplifications -
Risque de souscription en santé	R0040	158 443 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€	
Diversification	R0060	-114 171 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	333 528 k€	

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	16 454 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-9 486 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-1 389 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	339 107 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€
Capital de solvabilité requis	R0220	346 298 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	98 309 k€
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	0 k€
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	0 k€
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	R0520	0 k€
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	0 k€
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	0 k€
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	7 191 k€
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	0 k€
Capital de solvabilité requis	R0570	346 298 k€

S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du Groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type of code of the ID of the undertaking	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
								% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe			Oui/Non
C010	C020	C030	C040	C050	C060	C070	C080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FRANCE	LEI/96500E0KQWPAKKL6R45	LEI	IRCEM Prevoyance	Entreprise multibranches	Institution de prévoyance régie par le code de la mutualité	non mutuelle	ACPR	0%	100%	0%		Dominant	100% Oui			Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/96500QZXEBOG3RJI87	LEI	IRCEM Mutuelle	Entreprise multibranches	Mutuelle régie par le code de la mutualité	mutuelle	ACPR	0%	100%	0%		Dominant	100% Oui			Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/96500M9469PL8SDSD21	LEI	IMMOBILIERE DES NATIONS UNIES	Entreprise multibranches	Société civile immobilière	non mutuelle		0%	100%	0%		Dominant	100% Oui			Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/96500MMLX2AH1VA9846	LEI	FIMV	Entreprise multibranches	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle	non mutuelle		0%	100%	0%		Dominant	100% Oui			Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	SC96950031V0VZDKGLR08F800000	SC	Fondation d'entreprise IRCEM	Entreprise multibranches	Association	non mutuelle		0%	100%	0%		Dominant	100% Oui			Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/96950031V0VZDKGLR09	LEI	SCAPS IRCEM	Entreprise multibranches	Société de Groupe Assurriel de Protection Sociale	non mutuelle	ACPR	0%	100%	0%		Dominant	100% Oui			Première méthode: consolidation intégrale

QRT IRCEM PREVOYANCE

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Actif

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	0 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	32 134 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 768 308 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	31 834 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	736 395 k€
Obligations d'État	R0140	351 682 k€
Obligations d'entreprise	R0150	384 714 k€
Titres structurés	R0160	0 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	868 362 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	131 716 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	127 422 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	64 884 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	64 884 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	62 539 k€
Santé similaire à la vie	R0320	51 694 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	10 845 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	738 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 598 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	14 592 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 963 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	145 k€
Total de l'actif	R0500	1 948 899 k€

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Passif

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	474 749 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0 k€
Meilleure estimation	R0540	0 k€
Marge de risque	R0550	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	474 749 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0 k€
Meilleure estimation	R0580	435 933 k€
Marge de risque	R0590	38 817 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	726 493 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	337 975 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0 k€
Meilleure estimation	R0630	337 559 k€
Marge de risque	R0640	417 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	388 517 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0 k€
Meilleure estimation	R0670	379 544 k€
Marge de risque	R0680	8 973 k€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0 k€
Meilleure estimation	R0710	0 k€
Marge de risque	R0720	0 k€
Passifs éventuels	R0740	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	61 k€
Provisions pour retraite	R0760	0 k€
Dépôts des réassureurs	R0770	0 k€
Passifs d'impôts différés	R0780	0 k€
Produits dérivés	R0790	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	9 202 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	8 776 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 078 k€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	24 759 k€
Passifs subordonnés	R0850	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 k€
Total du passif	R0900	1 246 118 k€
Excédent d'actif sur passif	R1000	702 781 k€

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Non-vie

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle)				Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200			
Primes émises																				
Brut – assurance directe	0 k€	233 238 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	233 238 k€			
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	1 302 k€	11 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 313 k€			
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	0 k€	42 827 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	42 827 k€			
Part des réassureurs	1 302 k€	190 422 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	191 724 k€			
Net																				
Primes acquises																				
Brut – assurance directe	0 k€	233 456 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	233 456 k€			
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	1 302 k€	11 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 313 k€			
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	0 k€	42 866 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	42 866 k€			
Part des réassureurs	1 302 k€	190 600 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	191 902 k€			
Charge des sinistres																				
Brut – assurance directe	0 k€	133 489 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	133 489 k€			
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	972 k€	2 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	974 k€			
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	0 k€	23 550 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	23 550 k€			
Part des réassureurs	972 k€	109 941 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	110 913 k€			
Net																				
Dépenses engagées																				
Autres dépenses	293 k€	14 496 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	14 790 k€			
Total des dépenses																	16 384 k€			

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises	AR1409									
Brut	R1410	0 k€	86 k€	0 k€	119 885 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 825 k€	125 796 k€
Part des réassureurs	R1420	0 k€	16 k€	0 k€	8 413 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	8 429 k€
Net	R1500	0 k€	70 k€	0 k€	111 473 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 825 k€	117 368 k€
Primes acquises	AR1509									
Brut	R1510	0 k€	86 k€	0 k€	120 016 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 815 k€	125 917 k€
Part des réassureurs	R1520	0 k€	16 k€	0 k€	8 422 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	8 437 k€
Net	R1600	0 k€	70 k€	0 k€	111 594 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 815 k€	117 479 k€
Charge des sinistres	AR1609									
Brut	R1610	0 k€	377 k€	0 k€	36 846 k€	60 276 k€	0 k€	0 k€	2 274 k€	99 772 k€
Part des réassureurs	R1620	0 k€	63 k€	0 k€	-969 k€	8 542 k€	0 k€	0 k€	0 k€	7 637 k€
Net	R1700	0 k€	314 k€	0 k€	37 814 k€	51 733 k€	0 k€	0 k€	2 274 k€	92 136 k€
Dépenses engagées	R1900	0 k€	10 k€	0 k€	4 497 k€	10 301 k€	0 k€	0 k€	3 214 k€	18 021 k€
Autres dépenses	R2510									481 k€
Total des dépenses	R2600									18 503 k€
Montant des rachats	R2700	0 k€	43 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	186 k€	230 k€

S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	233 238 k€						233 238 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 313 k€						1 313 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0140	42 827 k€						42 827 k€
Net	R0200	191 724 k€						191 724 k€
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	233 456 k€						233 456 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 313 k€						1 313 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0240	42 866 k€						42 866 k€
Net	R0300	191 902 k€						191 902 k€
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	133 489 k€						133 489 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	974 k€						974 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0340	23 550 k€						23 550 k€
Net	R0400	110 913 k€						110 913 k€
Dépenses engagées	R0550	14 790 k€						14 790 k€
Autres dépenses	R1200							1 594 k€
Total des dépenses	R1300							16 384 k€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	125 796 k€						125 796 k€
Part des réassureurs	R1420	8 429 k€						8 429 k€
Net	R1500	117 368 k€						117 368 k€
Primes acquises								
Brut	R1510	125 917 k€						125 917 k€
Part des réassureurs	R1520	8 437 k€						8 437 k€
Net	R1600	117 479 k€						117 479 k€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	99 772 k€						99 772 k€
Part des réassureurs	R1620	7 637 k€						7 637 k€
Net	R1700	92 136 k€						92 136 k€
Dépenses engagées	R1900	18 021 k€						18 021 k€
Autres dépenses	R2500							481 k€
Total des dépenses	R2600							18 503 k€
Total des rachats	R1900	230 k€						230 k€

S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices C0020	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes décaissant des contrats d'assurance C0090	Rassurance acceptée C0100	Total Vie hors santé, y compris UC C0150	Assurance santé (assurance directe)		Rentes décaissant des contrats d'assurance C0190	Rassurance santé (réassurance acceptée) C0200	Total (santé similaire à la vie) C0210
		Contrats sans options ni garanties C0040	Contrats avec options ou garanties C0050	Contrats sans options ni garanties C0060	Contrats avec options ou garanties C0070				Contrats sans options ni garanties C0080	Contrats avec options ou garanties C0090			
R0010	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout													
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de tiraison et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0020	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque													
Meilleure estimation													
Meilleure estimation brute	1 480 k€	0 k€	0 k€	374 703 k€	0 k€	0 k€	3 361 k€	379 544 k€	0 k€	0 k€	337 559 k€	0 k€	337 559 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de tiraison et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	270 k€	0 k€	0 k€	10 575 k€	0 k€	0 k€	0 k€	10 845 k€	0 k€	0 k€	51 694 k€	0 k€	51 694 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de tiraison et de la réassurance finie – total	1 210 k€	0 k€	0 k€	364 128 k€	0 k€	0 k€	3 361 k€	368 099 k€	0 k€	0 k€	285 865 k€	0 k€	285 865 k€
Marge de risque	14 k€	0 k€	8 511 k€		0 k€	448 k€	0 k€	8 975 k€	0 k€	0 k€	417 k€	0 k€	417 k€
Provisions techniques – Total	1 494 k€	0 k€	383 214 k€		0 k€	3 810 k€	3 810 k€	388 517 k€	0 k€	0 k€	337 975 k€	0 k€	337 975 k€

S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée													Réassurance non proportionnelle acceptée			Total engagements en non-vie C0180
	Assurance des frais médicaux C0020	Assurance de protection du revenu C0030	Assurance d'indemnisation des travailleurs C0040	Assurances de responsabilité civile automobile C0050	Autre assurance des véhicules à moteur C0060	Assurance maritime, aérienne et transport C0070	Assurance incendie et autres dommages aux biens C0080	Assurance de responsabilité civile générale cautionnement C0090	Assurance de crédit et cautionnement C0100	Assurance de protection juridique C0110	Assistance C0120	Pertes périmaires diverses C0130	Réassurance santé non proportionnelle C0140	Réassurance accidents non proportionnelle C0150	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle C0160	Réassurance dommages non proportionnelle C0170	
R0010	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes																	
R0060	-12 k€	103 870 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	103 859 k€
R0140	0 k€	7 164 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	7 164 k€
R0150	-12 k€	96 706 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	96 694 k€
Provisions pour sinistres																	
R0160	96 k€	331 979 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	332 074 k€
R0240	0 k€	57 719 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	57 719 k€
R0250	96 k€	274 260 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	274 355 k€
R0260	84 k€	435 849 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	435 933 k€
R0270	84 k€	370 965 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	371 049 k€
R0280	15 k€	38 802 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	38 817 k€
Provisions techniques - Total																	
R0320	99 k€	474 651 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	474 746 k€
R0330	0 k€	64 884 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	64 884 k€
R0340	99 k€	409 767 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	409 866 k€

S.19.01.21 : Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z010	Année d'accident
------------------------------------------	------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

Prior	Year	Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 & +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100			C0110	
	R0100											0 k€	R0100	0 k€	0 k€
N-9	R0160	25 098 k€	35 780 k€	12 770 k€	3 684 k€	158 k€	66 k€	20 k€	-10 k€	5 k€	-2 k€	R0160	-2 k€	77 569 k€	
N-8	R0170	29 315 k€	36 251 k€	13 427 k€	4 107 k€	268 k€	0 k€	-14 k€	9 k€	-17 k€	R0170	-17 k€	83 346 k€		
N-7	R0180	37 091 k€	41 404 k€	15 848 k€	5 157 k€	31 k€	-19 k€	-11 k€	-38 k€	R0180	-38 k€	99 464 k€			
N-6	R0190	37 355 k€	43 387 k€	16 920 k€	4 544 k€	165 k€	60 k€	1 k€	R0190	1 k€	102 431 k€				
N-5	R0200	49 587 k€	45 149 k€	14 569 k€	4 090 k€	-74 k€	65 k€	R0200	65 k€	113 386 k€					
N-4	R0210	54 173 k€	44 505 k€	15 877 k€	3 948 k€	28 k€	R0210	28 k€	118 532 k€						
N-3	R0220	66 333 k€	51 625 k€	17 316 k€	4 910 k€	R0220	4 910 k€	140 185 k€							
N-2	R0230	54 304 k€	52 863 k€	19 170 k€	R0230	19 170 k€	126 337 k€								
N-1	R0240	56 709 k€	52 017 k€	R0240	52 017 k€	108 726 k€									
N	R0250	61 328 k€	R0250	61 328 k€	61 328 k€										
	Total											Total	137 463 k€	1 031 305 k€	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Prior	Year	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290		C0300	
	R0100											5 004 k€	R0100	4 685 k€
N-9	R0160	247 k€	40 k€	31 950 k€	704 k€	112 k€	1 496 k€	1 829 k€	1 507 k€	1 367 k€	1 191 k€	R0160	1 078 k€	
N-8	R0170	158 k€	76 348 k€	45 280 k€	281 k€	1 852 k€	2 134 k€	1 766 k€	1 604 k€	1 389 k€	R0170	1 251 k€		
N-7	R0180	107 513 k€	96 205 k€	68 322 k€	2 545 k€	2 482 k€	2 012 k€	1 863 k€	1 605 k€	R0180	1 437 k€			
N-6	R0190	115 258 k€	112 350 k€	59 668 k€	2 821 k€	2 273 k€	2 003 k€	1 746 k€	R0190	1 556 k€				
N-5	R0200	118 903 k€	104 140 k€	57 025 k€	2 385 k€	2 019 k€	1 740 k€	R0200	1 544 k€					
N-4	R0210	114 986 k€	107 812 k€	55 043 k€	2 565 k€	2 206 k€	R0210	1 950 k€						
N-3	R0220	141 529 k€	126 421 k€	62 873 k€	2 856 k€	R0220	2 514 k€							
N-2	R0230	163 572 k€	129 001 k€	68 370 k€	R0230	56 931 k€								
N-1	R0240	167 798 k€	128 354 k€	R0240	108 488 k€									
N	R0250	172 904 k€	R0250	150 640 k€										
	Total											Total	332 074 k€	

S.23.01.01 : Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€		0 k€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€		0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 000 k€	3 000 k€		0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€			
Actions de préférence	R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	699 781 k€	699 781 k€			
Passifs subordonnés	R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€				0 k€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total fonds propres de base après déductions	R0290	702 781 k€	702 781 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0 k€			0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€			0 k€	0 k€
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0 k€			0 k€	0 k€
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0 k€			0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0 k€			0 k€	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€			0 k€	0 k€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€			0 k€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€			0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€			0 k€	0 k€
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	702 781 k€	702 781 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	702 781 k€	702 781 k€	0 k€	0 k€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	702 781 k€	702 781 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	702 781 k€	702 781 k€	0 k€	0 k€	
Capital de solvabilité requis	R0580	338 268 k€				
Minimum de capital requis	R0600	91 609 k€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	208%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	767%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	702 781 k€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 000 k€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€
Réserve de réconciliation	R0760	699 781 k€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	36 054 k€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	9 833 k€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	45 888 k€

S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	234 688 k€		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 863 k€		
Risque de souscription en vie	R0030	41 654 k€		
Risque de souscription en santé	R0040	156 225 k€		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€		
Diversification	R0060	-110 237 k€		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	331 193 k€		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	16 305 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-9 230 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	338 268 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€
Capital de solvabilité requis	R0220	338 268 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€

S.28.02.01 : Minimum de solvabilité requis – activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie	Activités en vie	
	MCR _(NL,NL) Result	MCR _(NL,L) Result	
	C0010	C0020	
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	64 847 k€	0 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	84 k€	1 302 k€	0 k€	0 k€
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	370 965 k€	190 416 k€	0 k€	0 k€
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

	Activités en non-vie	Activités en vie	
	MCR _(L,NL) Result	MCR _(L,L) Result	
	C0070	C0080	
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0 k€	26 762 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0 k€		1 210 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0 k€		0 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0 k€		0 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0 k€		653 354 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0 k€		18 566 707 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	91 609 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	338 268 k€
Plafond du MCR	R0320	152 221 k€
Plancher du MCR	R0330	84 567 k€
MCR combiné	R0340	91 609 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	91 609 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	64 847 k€	26 762 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	239 449 k€	98 819 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	107 752 k€	44 469 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	59 862 k€	24 705 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	64 847 k€	26 762 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	64 847 k€	26 762 k€

QRT IRCEM MUTUELLE

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Actif

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	0 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	9 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	52 147 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	21 659 k€
Obligations d'État	R0140	10 394 k€
Obligations d'entreprise	R0150	11 265 k€
Titres structurés	R0160	0 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	29 985 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	503 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	4 543 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 207 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 207 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	3 336 k€
Santé similaire à la vie	R0320	0 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	3 336 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	0 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 446 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 144 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 694 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	14 k€
Total de l'actif	R0500	61 998 k€

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Passif

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	2 408 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0 k€
Meilleure estimation	R0540	0 k€
Marge de risque	R0550	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 408 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0 k€
Meilleure estimation	R0580	2 102 k€
Marge de risque	R0590	307 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	24 207 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0 k€
Meilleure estimation	R0630	0 k€
Marge de risque	R0640	0 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	24 207 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0 k€
Meilleure estimation	R0670	23 092 k€
Marge de risque	R0680	1 115 k€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0 k€
Meilleure estimation	R0710	0 k€
Marge de risque	R0720	0 k€
Passifs éventuels	R0740	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0 k€
Provisions pour retraite	R0760	0 k€
Dépôts des réassureurs	R0770	0 k€
Passifs d'impôts différés	R0780	1 461 k€
Produits dérivés	R0790	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 179 k€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	963 k€
Passifs subordonnés	R0850	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	10 k€
Total du passif	R0900	30 229 k€
Excédent d'actif sur passif	R1000	31 769 k€

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Non-vie

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée					Total
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200		
Primes émises																			
Brut - assurance directe	14 009 k€	5 356 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	19 365 k€		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	1 584 k€	4 003 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 587 k€		
Part des réassureurs	12 425 k€	1 353 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	13 778 k€		
Primes acquises																			
Brut - assurance directe	14 009 k€	5 356 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	19 364 k€		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	1 584 k€	4 003 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 587 k€		
Part des réassureurs	12 425 k€	1 353 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	13 778 k€		
Charge des sinistres																			
Brut - assurance directe	10 514 k€	2 681 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	13 195 k€		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	1 210 k€	2 106 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	3 315 k€		
Part des réassureurs	9 304 k€	575 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	9 879 k€		
Depenses engagées	4 257 k€	-339 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	3 918 k€		
Autres dépenses																	108 k€		
Total des dépenses																	4 026 k€		

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises	AR1409									
Brut	R1410	0 k€	2 258 k€	0 k€	12 303 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	14 562 k€
Part des réassureurs	R1420	0 k€	903 k€	0 k€	4 921 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 825 k€
Net	R1500	0 k€	1 355 k€	0 k€	7 382 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	8 737 k€
Primes acquises	AR1509									
Brut	R1510	0 k€	2 264 k€	0 k€	12 272 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	14 536 k€
Part des réassureurs	R1520	0 k€	906 k€	0 k€	4 909 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 815 k€
Net	R1600	0 k€	1 358 k€	0 k€	7 363 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	8 722 k€
Charge des sinistres	AR1609									
Brut	R1610	0 k€	1 648 k€	0 k€	4 199 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 847 k€
Part des réassureurs	R1620	0 k€	657 k€	0 k€	1 701 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	2 358 k€
Net	R1700	0 k€	991 k€	0 k€	2 498 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	3 489 k€
Dépenses engagées	R1900	0 k€	849 k€	0 k€	2 489 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	3 337 k€
Autres dépenses	R2510									2 092 k€
Total des dépenses	R2600									5 429 k€
Montant des rachats	R2700	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	19 365 k€						19 365 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0 k€						0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0140	5 587 k€						5 587 k€
Net	R0200	13 778 k€						13 778 k€
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	19 364 k€						19 364 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0 k€						0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0240	5 587 k€						5 587 k€
Net	R0300	13 778 k€						13 778 k€
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	13 195 k€						13 195 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0 k€						0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0340	3 315 k€						3 315 k€
Net	R0400	9 879 k€						9 879 k€
Dépenses engagées	R0550	3 918 k€						3 918 k€
Autres dépenses	R1200							108 k€
Total des dépenses	R1300							4 026 k€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	14 562 k€						14 562 k€
Part des réassureurs	R1420	5 825 k€						5 825 k€
Net	R1500	8 737 k€						8 737 k€
Primes acquises								
Brut	R1510	14 536 k€						14 536 k€
Part des réassureurs	R1520	5 815 k€						5 815 k€
Net	R1600	8 722 k€						8 722 k€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	5 847 k€						5 847 k€
Part des réassureurs	R1620	2 358 k€						2 358 k€
Net	R1700	3 489 k€						3 489 k€
Dépenses engagées	R1900	3 337 k€						3 337 k€
Autres dépenses	R2500							2 092 k€
Total des dépenses	R2600							5 429 k€
Total des rachats	R1900	0 k€						0 k€

S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices C0020	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes décaissant des contrats d'assurance	Rassurance acceptée C0100	Total (vie, hors santé, y compris UC) C0150	Assurance santé (assurance directe)		Rentes décaissant des contrats d'assurance C0190	Rassurance santé (reassurance acceptée) C0200	Total (santé similaire à la vie) C0210
		Contrats sans options ni garanties C0040	Contrats avec options ou garanties C0050	Contrats sans options ni garanties C0060	Contrats avec options ou garanties C0070				Contrats sans options ni garanties C0170	Contrats avec options ou garanties C0180			
R0010	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0020	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque													
R0030	9 050 k€	0 k€	0 k€	14 042 k€	0 k€	0 k€	0 k€	23 092 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0080	3 286 k€	0 k€	0 k€	50 k€	0 k€	0 k€	0 k€	3 336 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0090	5 764 k€	0 k€	0 k€	13 992 k€	0 k€	0 k€	0 k€	19 756 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0100	1 050 k€	0 k€	0 k€	65 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 115 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0200	10 100 k€	0 k€	0 k€	14 107 k€	0 k€	0 k€	0 k€	24 207 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Marge de risque													
Provisions techniques – Total													

S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée														Total engagements en non-vie		
	Assurance directe							Réassurance non proportionnelle acceptée									
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160	C0170
Assurance des frais médicaux	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de protection du revenu	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance d'indemnisation des travailleurs	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile automobile	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Autre assurance des véhicules à moteur	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance maritime, aérienne et transport	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance incendie et autres dommages aux biens	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile générale	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de crédit et cautionnement	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de protection juridique	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assistance	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Pertes pécuniaires diverses	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance santé non proportionnelle	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance accidents non proportionnelle	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance dommages non proportionnelle	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	R0050	R0060	R0070	R0080	R0090	R0100	R0110	R0120	R0130	R0140	R0150	R0160	R0170	R0180	R0190	R0200
	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation	R0060	R0070	R0080	R0090	R0100	R0110	R0120	R0130	R0140	R0150	R0160	R0170	R0180	R0190	R0200	R0210	R0220
Brut	-1 415 k€	-1 511 k€	-1 377 k€	-1 34 k€	3 868 k€	2 468 k€	1 026 k€	2 357 k€	1 265 k€	133 k€	-122 k€	115 k€	-238 k€				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	R0150	R0160	R0240	R0250	R0260	R0270	R0280	R0320	R0330	R0340						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	-18 k€	-1 397 k€	3 868 k€	2 468 k€	1 026 k€	2 357 k€	1 265 k€	133 k€	-122 k€	115 k€	-238 k€						
Provisions pour sinistres																	
Brut	R0160	R0240	R0250	R0260	R0270	R0280	R0320	R0330	R0340								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	1 160 k€	134 k€	1 026 k€	2 357 k€	1 265 k€	133 k€	-122 k€	115 k€	-238 k€								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	1 160 k€	134 k€	1 026 k€	2 357 k€	1 265 k€	133 k€	-122 k€	115 k€	-238 k€								
Marge de risque																	
Meilleure estimation	R0250	R0260	R0270	R0280	R0320	R0330	R0340										
Brut	255 k€	370 k€	133 k€	174 k€	122 k€	115 k€	238 k€										
Total meilleure estimation – brut	255 k€	370 k€	133 k€	174 k€	122 k€	115 k€	238 k€										
Total meilleure estimation – net	255 k€	370 k€	133 k€	174 k€	122 k€	115 k€	238 k€										
Provisions techniques – Total																	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0160	R0240	R0250	R0260	R0270	R0280	R0320	R0330	R0340								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	1 160 k€	134 k€	1 026 k€	2 357 k€	1 265 k€	133 k€	-122 k€	115 k€	-238 k€								

S.19.01.01 : Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	Année d'accident
------------------------------------------	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

Prior	Year	Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 & +	C0170	C0180
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100			C0110		
N-9	R0100											0 k€	R0100	0 k€	0 k€	
N-9	R0160	7 985 k€	1 739 k€	110 k€	78 k€	12 k€	8 k€	2 k€	0 k€	0 k€	-1 k€		R0160	-1 k€	9 933 k€	
N-8	R0170	8 331 k€	1 584 k€	256 k€	26 k€	6 k€	1 k€	0 k€	0 k€	-1 k€		R0170	-1 k€	10 203 k€		
N-7	R0180	8 857 k€	1 732 k€	240 k€	7 k€	16 k€	1 k€	0 k€	0 k€		R0180	0 k€	10 852 k€			
N-6	R0190	8 475 k€	2 175 k€	295 k€	18 k€	3 k€	0 k€	0 k€		R0190	0 k€	10 966 k€				
N-5	R0200	8 586 k€	2 196 k€	244 k€	174 k€	0 k€	-1 k€		R0200	-1 k€	11 200 k€					
N-4	R0210	9 880 k€	1 808 k€	180 k€	44 k€	2 k€		R0210	2 k€	11 912 k€						
N-3	R0220	9 505 k€	1 910 k€	0 k€	51 k€		R0220	51 k€	11 466 k€							
N-2	R0230	8 499 k€	2 890 k€	229 k€		R0230	229 k€	11 619 k€								
N-1	R0240	9 761 k€	1 829 k€			R0240	1 829 k€	11 589 k€								
N	R0250	10 488 k€				R0250	10 488 k€	10 488 k€								
	Total											Total	12 595 k€	110 229 k€		

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Prior	Year	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +	C0360
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290		C0300	
N-9	R0100											0 k€	R0100	0 k€
N-9	R0160	3 609 k€	893 k€	44 k€	14 k€	1 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		R0160	0 k€	
N-8	R0170	2 265 k€	116 k€	141 k€	4 k€	51 k€	12 k€	0 k€	0 k€	0 k€		R0170	0 k€	
N-7	R0180	4 059 k€	1 594 k€	19 k€	58 k€	13 k€	2 k€	0 k€	0 k€		R0180	0 k€		
N-6	R0190	3 226 k€	198 k€	341 k€	13 k€	3 k€	0 k€	0 k€		R0190	0 k€			
N-5	R0200	6 779 k€	827 k€	157 k€	4 k€	1 k€	1 k€		R0200	1 k€				
N-4	R0210	3 922 k€	540 k€	271 k€	2 k€	2 k€		R0210	2 k€					
N-3	R0220	2 783 k€	683 k€	22 k€	2 k€		R0220	2 k€						
N-2	R0230	4 210 k€	867 k€	631 k€		R0230	618 k€							
N-1	R0240	3 363 k€	692 k€			R0240	675 k€							
N	R0250	3 869 k€				R0250	3 729 k€							
	Total											Total	5 027 k€	

S.23.01.01 : Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€		0 k€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€		0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 000 k€	3 000 k€		0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€			
Actions de préférence	R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	28 769 k€	28 769 k€			
Passifs subordonnés	R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€				0 k€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total fonds propres de base après déductions		R0290	31 769 k€	31 769 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0 k€			0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€			0 k€	0 k€
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0 k€			0 k€	0 k€
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0 k€			0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0 k€			0 k€	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€			0 k€	0 k€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€			0 k€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€			0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€			0 k€	0 k€
Total fonds propres auxiliaires		R0400	0 k€		0 k€	0 k€
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	31 769 k€	31 769 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	31 769 k€	31 769 k€	0 k€	0 k€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	31 769 k€	31 769 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	31 769 k€	31 769 k€	0 k€	0 k€	
Capital de solvabilité requis		R0580	10 626 k€			
Minimum de capital requis		R0600	6 700 k€			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis		R0620	299%			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis		R0640	474%			

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	31 769 k€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 000 k€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€
Réserve de réconciliation		R0760
		28 769 k€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	5 605 k€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	3 734 k€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)		R0790
		9 339 k€

S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	8 262 k€		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	369 k€		
Risque de souscription en vie	R0030	3 042 k€		
Risque de souscription en santé	R0040	3 045 k€		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€		
Diversification	R0060	-3 794 k€		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	10 925 k€		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 162 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-1 461 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	10 626 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€
Capital de solvabilité requis	R0220	10 626 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€

S.28.02.01 : Minimum de solvabilité requis – activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**Calcul du MCR global**

		C0130
MCR linéaire	R0300	1 446 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	10 626 k€
Plafond du MCR	R0320	4 782 k€
Plancher du MCR	R0330	2 656 k€
MCR combiné	R0340	2 656 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	6 700 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	865 k€	582 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	6 353 k€	4 273 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2 859 k€	1 923 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 588 k€	1 068 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 588 k€	1 068 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700 k€	4 000 k€



SGAPS IRCÉM

261 avenue des Nations Unies - BP 593
59 060 Roubaix Cedex 1

La SGAPS IRCÉM est une société de groupe assurantiel
de protection sociale immatriculée au SIRENE
sous le n°823 214 200

www.ircem.com
www.ircem.eu